

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 juin 2016

Bastide

GROUPE



Bastide Le Confort Médical
SA au capital de 3.303.261 Euros
12 avenue de la Dame – Centre Euro 2000
30132 CAISSARGUES
305 635 039 RCS NIMES



Il s'agit du projet de comptes consolidés et sociaux qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Sommaire

- I. - DECLARATION DES PERSONNES ATTESTANT DE LA REGULARITE DES COMPTES**
- II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016**
- III - COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016**
- IV - RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016**
- V - RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016**
- VI. - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET LES COMPTES ANNUELS**

I. — DECLARATION DES PERSONNES ATTESTANT DE LA REGULARITE DES COMPTES

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Attestation du 31 octobre 2016,

Vincent BASTIDE
Directeur Général

Olivier JOURDANNEY
Directeur Général Délégué

II – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2016

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Goodwill	4	22 889	21 903
Autres actifs incorporels	5	3 761	3 811
Actifs corporels	6	70 617	65 585
Participation dans des entreprises associées	7	1 574	0
Autres actifs financiers non courants	8	3 175	2 986
Impôts différés actifs	20	0	0
Actifs non courants		102 016	94 285
Stocks et en cours	9	22 530	18 987
Clients et comptes rattachés	9	32 772	30 828
Autres créances	9	8 623	8 871
Autres actifs courants	9	2 674	2 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	19 876	4 681
Actifs courants		86 475	65 494
Total Actif		188 491	159 779
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	30/06/2015
Capital		3 303	3 303
Primes liées au capital		9 336	9 336
Titres d'autocontrôle		- 256	- 299
Autres réserves		0	0
Résultats accumulés		46 370	41 289
Total des capitaux propres attribuables à la société mère	11	58 753	53 629
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	11	467	821
Capitaux propres	11	59 220	54 450
Emprunts et dettes financières non courants	13	37 107	37 950
Provisions non courantes	12	266	254
Impôts différés passifs	20	265	165
Passifs non courants		37 638	38 369
Emprunts et concours bancaires courants	13	40 759	22 304
Provisions courantes	12	199	863
Fournisseurs et comptes rattachés	14	31 942	27 557
Autres passifs courants	14	18 733	16 236
Passifs courants		91 633	66 960
Total des Passifs et des Capitaux Propres		188 491	159 779

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Chiffre d'affaires	17	191 850	171 167
Autres produits de l'activité	17	0	0
Achats consommés		- 67 248	- 60 232
Charges externes		- 37 253	- 34 207
Charges de personnel		- 50 852	- 44 385
Impôts et taxes		- 2 007	- 1 516
Dotations aux amortissements		- 21 220	- 18 824
Dotations aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		- 159	- 289
Autres produits d'exploitation		1 099	1 180
Autres charges d'exploitation		- 203	- 235
Résultat opérationnel courant		14 007	12 659
Autres produits opérationnels		1 296	703
Autres charges opérationnelles		- 1 666	- 565
Résultat opérationnel		13 637	12 797
Quote-part de résultat net des co-entreprises		0	0
Quote-part de résultat net des entreprises associées	7	13	0
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		13 650	12 797
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		- 2 053	- 1 968
Coût de l'endettement financier net	18	- 2 053	- 1 968
Autres produits et charges financiers	19	145	56
Quote-part de résultat net des autres entités mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôt		11 742	10 885
Impôt sur le résultat	20	- 4 524	- 3 885
Résultat net des activités poursuivies		7 218	7 000
Résultat net des activités non poursuivies		0	0
Résultat net		7 218	7 000
Part des propriétaires de la société mère		7 184	6 800
Part des participations ne donnant pas le contrôle		34	200
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action			
Non dilué (en euros) (*)	22	0.98	0.95
Dilué (en euros) (**)	22	0.98	0.95

(*)calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :

7 316 021 7 340 580

(**)calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :

7 316 021 7 340 580

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Résultat net consolidé de la période		7 218	7 000
Ecart actuariels sur engagements de retraite	12	- 22	- 4
Impôts		7	1
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat net		- 15	- 3
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		0	0
Ecart de conversion		0	0
Impôts		0	0
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net		0	0
Total des autres éléments du résultat global		- 15	- 3
Résultat global de la période		7 203	6 997
Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère		7 169	6 797
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		34	200

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Résultat net consolidé		7 218	7 000
Résultat des activités non maintenues		0	0
Résultat des activités poursuivies		7 218	7 000
Dotations nettes aux amortissements et provisions		20 792	18 822
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		28	11
Autres produits et charges calculés		- 16	0
Plus et moins-values de cession		- 618	- 201
Profits et pertes de dilution		0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		- 13	0
Dividendes sur entités non consolidés		- 34	- 61
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		27 357	25 571
Coût de l'endettement financier net		2 053	1 988
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		4 524	3 885
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		33 934	31 444
Impôt versé		- 4 157	- 4 938
Variation du BFR lié à l'activité	15	1 805	- 2 243
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		31 582	24 263
Incidence des variations de périmètre		- 4 157	- 2 945
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 22 641	- 25 748
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		872	688
Acquisition d'actifs financiers		- 53	- 275
Cession d'actifs financiers		85	29
Variation des prêts et avances consentis		- 397	273
Dividendes reçus sur titres non consolidés		34	61
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		- 26 257	- 27 917
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		0	0
Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital		0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres		0	- 20
Dividendes versés		- 1 835	- 1 615
Emission d'emprunts		27 753	23 536
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)		- 19 079	- 16 391
Intérêts financiers nets versés		- 2 053	- 1 968
Autres flux liés aux opérations de financement		0	- 60
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 786	3 482
Variation de la trésorerie nette		10 111	- 172
Trésorerie d'ouverture		- 506	- 334
Trésorerie de clôture		9 605	- 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	19 876	4 681
Trésorerie passive	10	- 10 271	- 5 187
Trésorerie de clôture		9 605	- 506

Les impacts de la modification de la présentation à l'ouverture du Tableau de Flux de Trésorerie sont présentés en note 10 de l'annexe aux états financiers consolidés.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'autocontrôle	Réserves de consolidation			Résultats accumulés	Total attribuables aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total des réserves de consolidation				
Montant au 30 juin 2014	3 303	9 336	- 340	0	0	0	37 924	50 223	97	50 320
Résultat de la période							6 800	6 800	200	7 000
Autres éléments du résultat global							- 3	- 3		- 3
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	6 797	6 797	200	6 997
Dividendes versés							- 1 615	- 1 615		- 1 615
Variations de périmètre							184	184	525	709
Variation autocontrôle			41					41		41
Variation paiement fondés sur les actions							11	11		11
Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle							- 2 007	- 2 007		- 2 007
Autres variations							- 5	- 5	- 1	- 6
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	41	0	0	0	- 3 432	- 3 391	524	- 2 867
Montant au 30 juin 2015	3 303	9 336	- 299	0	0	0	41 289	53 629	821	54 450
Résultat de la période							7 183	7 183	34	7 217
Autres éléments du résultat global							- 15	- 15		- 15
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	7 168	7 168	34	7 202
Dividendes versés							- 1 835	- 1 835		- 1 835
Variations de périmètre							793	793	- 424	369
Variation autocontrôle			43				- 72	- 29		- 29
Variation paiement fondés sur les actions							29	29		29
Variation put sur participations ne donnant pas le contrôle							- 130	- 130		- 130
Autres variations							- 872	- 872	36	- 836
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	43	0	0	0	- 2 087	- 2 044	- 388	- 2 432
Montant au 30 juin 2016	3 303	9 336	- 256	0	0	0	46 370	58 753	467	59 220

NOTES ANNEXES

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le Groupe »), au 30 juin 2016, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 10 octobre 2016. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires de la même société lors de leur Assemblée Générale, qui se tiendra le 25 novembre 2016.

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme cotée sur le compartiment C du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel

1.1.1 *Base de préparation de l'information financière*

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2016 sont préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « *Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

1.1.2 *Nouvelles normes et interprétations*

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 30 juin 2016 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 30 juin 2015 à l'exception des normes et amendements de normes qui sont décrits ci-après :

Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015

Les normes et amendements suivants, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015, ont été appliqués aux états financiers consolidés au 30 juin 2016 :

- Interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes », relative à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible ;

L'application de l'interprétation IFRIC 21 s'est faite dès l'exercice clos au 30 juin 2015.

- Les améliorations annuelles 2010-2012 ; au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} février 2015 :
 - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service
 - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix
 - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs
 - IFRS 13 Débiteurs et créditeurs à court terme

- IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé
- IAS 24 Notion de services de direction ("key management personnel services").
- Les améliorations annuelles 2011-2013; au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2015 :
 - IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1^{ère} fois les activités conjointes)
 - IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette
 - IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs (IAS 40) ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)
- Amendements à IAS 19 ; ces amendements limités s'appliquent aux contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif des amendements est de simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel, par exemple, les contributions des membres du personnel qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe du salaire; au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} février 2015 ;

L'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2016.

Nouvelles normes, interprétations et amendements pouvant être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015

Au 30 juin 2016, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne, notamment en ce qui concerne :

- Amendements à IAS 1 – publiés dans le cadre de l'amélioration de l'information à fournir viennent préciser le caractère significatifs et l'organisation des annexes
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ; l'amendement publié (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 en cas d'adoption par l'UE) vient préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 ; ces amendements (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 en cas d'adoption par l'UE) clarifient les modes d'amortissement acceptables.
- Amendements à IAS 16 et à IAS 41; ces amendements modifient l'information financière pour les plantes productrices, telles que la vigne, les hévéas et les palmiers à huile.
- Les améliorations annuelles 2012-2014 ; au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2016 :
 - IFRS 5 : Modifications des modalités de cession ;
 - IFRS 7 : Mandats de gestion- compensation dans les comptes IAS 34 ;
 - IAS 19 : Taux d'actualisation et marchés régionaux ;
 - IAS 34 : Informations fournies « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » ;
 - IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de ses applications sur les états financiers consolidés. A ce stade il n'y a pas d'impact significatif attendu.

Nouvelles normes, interprétations et amendements ne pouvant pas être anticipés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2015

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB, mais ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 1^{er} juillet 2015 et ne sont pas applicables par anticipation sur cet exercice :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 en cas d'adoption par l'UE). La norme traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 non adopté par l'UE).
- IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 en cas d'adoption par l'UE).

Les impacts éventuels pour le groupe de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB, sont en cours d'analyse. A ce stade il n'y a pas d'impact significatif attendu.

1.2 Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IAS 39 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés sur option à la juste valeur, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Au 30 juin 2016, le Groupe n'a pas identifié d'actifs ou passifs devant être évalués autrement qu'au coût historique.

1.3 Base de présentation des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

1.4 Méthodes de consolidation

1.4.1 Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur une entité,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du Groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

1.4.2 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient depuis février 2016 une participation de 26% dans la société Ulimed qui rentre dans la définition d'une entreprise associée.

1.4.3 Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2016.

1.5 Retraitement et correction des informations financières des exercices antérieurs

A la clôture de l'exercice, il a été relevé une erreur dans la comptabilisation du cumul des factures non parvenues sur les achats de marchandises provenant des exercices antérieurs.

Le résultat au 30 juin 2015 a donc été majoré de 590 milliers d'euros avant impôts, soit un impact positif après impôts de 387 milliers d'euros.

Cette erreur a été neutralisée dans le résultat au 30 juin 2016 et est présentée sur la ligne « Autres variations » de l'Etat de variation des capitaux propres conformément à IAS 8.

1.6 Opérations sur le périmètre

1.6.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3.

En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (« goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, et dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans les notes 4.3 et 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

1.6.2 Actifs et Passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Au 30 juin 2016, il n'existe aucune intention de cession ou d'abandon d'activité entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 5.

1.7 Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin 2016, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation évolue dans la zone Euro.

1.8 Opérations en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Au 30 juin 2016, il n'existe pas d'opérations en devises significatives au sein du Groupe.

1.9 Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

	Durée retenue
Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 8 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés

pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Contrats de location-financement

Le Groupe utilise fréquemment des contrats de location-financement. Un contrat de location financement est un contrat ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Conformément à la norme IAS 17 « *Contrat de location* », les actifs financés au moyen de contrats de location financement sont initialement comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimaux. Par la suite, le Groupe n'applique pas le modèle de la réévaluation mais le modèle du coût, conformément aux normes IAS 16 et IAS 38.

Ces actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée de vie prévue de l'actif et la durée du contrat sauf s'il est raisonnablement certain que le bien deviendra propriété du preneur à la fin du bail.

1.10 Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

	Durée retenue
Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique, un test de dépréciation complémentaire utilisant des données prospectives pouvant amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité à la date de clôture.

Frais de développement

Les frais de développement, d'un montant non significatif pour le Groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels réalisés par Tara Santé pour 470 milliers d'euros.

1.11 Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique et à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le Groupe sont décrites dans la note 4.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

1.12 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

1.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions, dont l'échéance est à plus d'un an, sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « *Autres produits et charges financiers* ».

1.14 Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7.

1.14.1 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les états financiers consolidés au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie présentés dans la note 1.14.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris en résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 détenus par le Groupe sont des titres de participation non consolidés. Ils sont évalués sur la base du coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales.

Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

1.14.2 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs.

La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'un modèle Black & Scholes jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Le Groupe ne dispose pas au 30 juin 2016 de puts sur participation.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

Le Groupe dispose d'engagements de paiement de complément de prix (clause d'earn-out) sur les filiales Dyna Medical et Cica Plus pour un montant global de 215 milliers d'euros

1.14.3 Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

1.14.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que des OPCVM monétaires.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « *Etat des flux de trésorerie* ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2016 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Au 30 juin 2016, la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » contient la somme de 11,6 millions d'euros placée dans un compte de séquestre dans le cadre de l'acquisition du Groupe AFPM en juillet 2016. Le financement de cette acquisition est effectuée par un emprunt se trouvant au niveau des « Emprunts et concours bancaires courants »

1.15 Hiérarchie des justes valeurs

En application de la norme IFRS 13 « *Evaluation de la juste valeur* », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- **Niveau 1** : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).
- **Niveau 2** : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

- **Niveau 3** : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

1.16 Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant. Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2016 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 1.05% (contre 2.06% au 30 juin 2015) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.50 % pour les cadres et 35% pour les non cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

En application de la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les écarts actuariels générés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

1.17 Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « *Paiement fondé sur des actions* » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

1.18 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de biens et de services évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La reconnaissance des revenus s'effectue :

- Le transfert effectif des risques et avantages des biens cédés pour l'activité « Ventes » s'effectue sur la base de critères permettant d'apprécier la date de celui-ci. Les critères utilisés par le Groupe sont essentiellement des critères juridiques d'extinction du risque d'assurance pour le cédant et d'acceptation de la réception physique par le cessionnaire.
- A l'avancement sur une base temporelle pour l'activité « Locations » ; les contrats conclus par le Groupe étant exclusivement considérés comme étant à exécution successive continue.

1.19 Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs et les litiges et événements très inhabituels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts sur les résultats incluant la CVAE.

Le Groupe a pris l'option de présenter le CICE, dont le montant s'élève à 1 883 milliers d'euros au 30 juin 2016, en diminution des charges de personnel.

1.20 Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Les charges de l'endettement financier comprennent les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

1.21 Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

2. RECOURS A DES APPRECIATIONS DE LA DIRECTION DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES DU GROUPE

Le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement.

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, les états financiers consolidés ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Les notes 1.6.1, 1.11 et 4 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill décrivent les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les notes 12 et 25 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le Groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du Groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1 Evolutions au sein du Groupe

3.1.1 Acquisition de CICADUM

Au cours du mois de juillet 2015 la Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 50,95% des parts de la société CICADUM. Cette société, située dans le secteur de Rouen, est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et de cicatrisation. Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Les impacts chiffrés de cette acquisition sont présentés dans la note 4.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

3.1.2 Acquisition d'ULIMED

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition en février 2016 de 26,18% des parts de la société ULIMED basée dans le secteur de Vichy. Cette société est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et de cicatrisation. Cette société est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Conjointement à cette prise de participation, une promesse croisée de reprise des parts restants sous une échéance de deux ans a été conclue entre le Groupe et le cédant.

3.1.3 Prise de participation complémentaire

Au cours de l'exercice, la société Bastide Le Confort Médical a augmenté sa participation dans les sociétés Scare Assistance et AB2M pour aboutir à 100% des droits de vote.

3.1.4 Création de sociétés

Afin d'appuyer sa croissance, le Groupe a procédé à la création des filiales suivantes :

- Corsica Santé
- B2R
- BCG
- Diab Vie
- Dom'Air Aquitaine

L'impact sur le résultat du Groupe de la création de ces filiales est non significatif au 30 juin 2016.

3.1.5 Fusion de sociétés

Les sociétés Aerodom, Medikea et Scare Assistance ont fait l'objet d'une fusion en mars 2016 dans Bastide Le Confort Médical par le biais d'une transmission universelle de patrimoine.

3.2 Autres événements significatifs

Il n'y a pas d'autre événement significatif à signaler au 30 juin 2016.

4. GOODWILL

4.1 Evolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill complet. Au 30 juin 2016, les goodwill se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Montant brut	22 889	21 903
Pertes de valeur cumulées	0	0
Montant net	22 889	21 903

La ventilation au 30 juin 2016 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

en milliers d'euros	Nb agences	30/06/2015	Accroissement	Diminution	30/06/2016
UGT Bastide Le Confort Médical					
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubet	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
BAB	1	700			700
Total	15	3 814	0	0	3 814
Autres UGT					
Confortis	17	5 937			5 937
Medical Home Santé	1	776			776
Novem	1	94			94
Centre Stomatherapie / Medikea	1	1 254			1 254
A A Z Santé	1	2 356			2 356
AB2M	1	997			997
Dom'Air	1	686			686
Dorge Medic	1	2 543			2 543
S'Care	3	684			684
Dyna Médical	1	1 293	100		1 393
Tara Santé	1	678			678
Cica Plus	1	791			791
Cicadum	1	0	886		886
Total	31	18 089	986	0	19 075
Total Général	46	21 903	986	0	22 889

L'augmentation du goodwill provient essentiellement de l'acquisition de Cicadum et l'ajustement du goodwill de Dyna Médical en lien avec l'analyse effectuée par la Direction durant la période d'affectation.

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill pour Cicadum sont provisoires à ce stade.

4.2 Effets des variations de périmètre

L'effet des variations de périmètre de l'année sont les suivants :

CICADUM	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif net immobilisé	8	906
Goodwill	0	886
Immobilisations corporelles	8	8
Immobilisations incorporelles	0	0
Impôts différés	0	12
Besoin en fonds de roulement	-15	-15
Trésorerie nette de l'endettement	-5	-5
Put sur participation ne donnant pas le contrôle		0
Part du Goodwill complet attribuable aux propriétaires de la société mère		454
Part du Goodwill complet attribuable aux actionnaires minoritaires		432
Coût du regroupement		886

4.3 Tests de dépréciation

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers de l'exercice 2016-2017 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 1.5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2016 est de 10 % (10.40% au 30 juin 2015). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2016 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le Groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le Groupe ;
- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du Groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du Groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2016.

4.4 Analyse de la sensibilité

La sensibilité des deux paramètres suivants a été testée sur les UGT du Groupe :

- hausse de 0.5 point du taux d'actualisation,
- baisse de 0.5 point du taux de croissance à long terme.

Au 30 juin 2016 une dépréciation maximale de 100 milliers d'euros devrait être constatée si ces hypothèses étaient retenues.

5. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2015	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminutions	Variation de Périmètre	30/06/2016
Logiciels	1 865	335	2	3	2 201
Frais de développement	150				150
Droits au bail	1 628	47	175		1 500
Honoraires baux commerciaux	249				249
Bases clientèle	2 531				2 531
Immobilisations en cours	232	238			470
Avances et acomptes	26	67			93
Total Brut	6 681	687	177	3	7 194
Logiciels	1 722	343	18	3	2 050
Frais de développement	150				150
Droits au bail	161	30	39		152
Honoraires baux commerciaux	0				0
Bases clientèle	835	244			1 079
Immobilisations en cours	0				0
Total Amortissements/Dépréciations	2 868	617	57	3	3 431
Total Net	3 811	70	120	0	3 761

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2016.

6. ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2015	Acquisitions/ Augmentation	Cessions/ Diminutions	Variation de Périmètre	30/06/2016
Terrain	177				177
<i>dont Locations-financement</i>	70				70
Agencements, Aménagements, Inst.	19 586	1 817	641		20 762
<i>dont Locations-financement</i>	200				200
Installations techniques et outillage	127 517	19 438	3 527		143 428
<i>dont Locations-financement</i>	0				0
Autres immobilisations	11 460	4 665	2 080	13	14 058
<i>dont Locations-financement</i>	6 423	3 759	1 687		8 495
Immobilisations en cours	1 131	376	494		1 013
Total Brut	159 871	26 296	6 742	13	179 438
Agencements, Aménagements, Inst.	12 354	1 414	557		13 211
<i>dont Locations-financement</i>	192	8			200
Installations techniques et outillage	75 265	16 316	3 884		87 697
<i>dont retraitement loc-financements</i>	0				0
Autres immobilisations	6 667	3 152	1 911	5	7 913
<i>dont Locations-financement</i>	2 977	2 422	1 687		3 712
Immobilisations en cours					
Total Amortissements	94 286	20 882	6 352	5	108 821
Total Net	65 585	5 414	390	8	70 617

7. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2016 est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2015	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	30/06/2016
Participation dans les entreprises associées	0	13		1 561			1 574
Total brut	0	13	0	1 561	0	0	1 574
Dépréciation	0						0
Total net	0	13	0	1 561	0	0	1 574

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

en milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015
Ulimed	1 574	0	13	0
Total	1 574	0	13	0

Le Groupe dispose d'un put et call croisé à échéance de 2 ans à compter de la date de la prise de participation dans la société Ulimed.

8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

8.1 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015	Nature
Titres de participation non consolidés	155	341	Actifs financiers disponibles à la vente
Créances rattachées aux participations non consolidées	0	65	Prêts et créances
Autres prêts	925	733	Prêts et créances
Dépôts de garantie	2 165	1 917	Prêts et créances
Total brut	3 245	3 056	
Dépréciation	- 70	- 70	Actifs financiers disponibles à la vente
Total net	3 175	2 986	

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.15 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2016 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 6 et 20 ans.

8.2 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IAS 39 se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015	Nature
Créances clients	33 520	31 177	Prêts et créances
Fournisseurs débiteurs	3 026	2 393	Prêts et créances
Avances courantes sur participations non consolidées	0	304	Prêts et créances
Total brut	36 546	33 874	
Dépréciation	- 748	- 349	Prêts et créances
Total net	35 798	33 525	

Les avances courantes sur participations non consolidées correspondent à des avances de trésorerie dans le cadre de la gestion quotidienne du Groupe.

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

9. ACTIFS COURANTS

Les actifs courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Stocks et en cours bruts	22 530	19 040
<i>Dépréciation</i>	0	- 53
Stocks et en cours nets	22 530	18 987
Créances clients brutes	33 520	31 177
<i>Dépréciation</i>	- 748	- 349
Créances clients nettes	32 772	30 828
Fournisseurs débiteurs	3 026	2 393
Créances sociales	197	199
Créances fiscales	4 431	5 058
Créances diverses	766	1 221
<i>Dépréciation</i>	- 203	0
Autres créances	8 623	8 871
Autres actifs courants	2 674	2 127

La rubrique « *Autres actifs courants* » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance.

Toutes les créances inscrites en « *Actifs courants* » sont à échéance à moins d'un an.

10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET TRESORERIE PASSIVE

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Disponibilités	7 657	4 076
Equivalents de trésorerie *	12 219	605
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 876	4 681
Trésorerie passive	- 10 271	- 5 187
Trésorerie nette	9 605	- 506

* : Les équivalents de trésorerie intègrent les sommes mises sur un compte séquestre dans le cadre de l'acquisition du Groupe AFPM en juillet 2016 (11.6 millions d'euros).

Les principaux agrégats impactés par la nouvelle présentation du tableau de flux de trésorerie sont les suivants :

en milliers d'euros	Notes	Au 30 juin 2015 retraité	Au 30 juin 2015 publié	Ecart
Résultat des activités poursuivies		7 000	7 000	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions		18 822	17 024	1 798
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		11	11	0
Autres produits et charges calculés		0	0	0
Plus et moins-values de cession		- 201	- 201	0
Elimination des variations des impôts différés		0	118	- 118
Elimination du retraitement des locations-financement		0	1 916	- 1 916
Profits et pertes de dilution		0	0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		0	0	0
Dividendes sur entités non consolidés		- 61	- 61	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		25 571	25 807	- 236
Coût de l'endettement financier net		1 968	0	1 968
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		3 905	0	3 905
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		31 444	25 807	5 637
Impôt versé		- 4 938	0	- 4 938
Variation du BFR lié à l'activité		- 2 243	- 3 562	1 319
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		24 263	22 245	2 018
				0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		- 27 917	- 27 917	0
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)		- 16 391	- 14 518	- 1 873
Intérêts financiers nets versés		- 1 968	0	- 1 968
Redevances de locations financement versées		0	- 1 883	1 883
Autres flux liés aux opérations de financement		- 60	0	- 60
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		3 482	5 500	- 2 018
Variation de la trésorerie nette		- 172	- 172	0

Les principaux impacts constatés sur cette nouvelle présentation concernent :

- la présentation d'une capacité d'autofinancement avant et après coût de l'endettement financier net et impôt ;
- la remontée de la variation des comptes d'impôt du BFR d'activité vers l'impôt versé pour 1.319 milliers d'euros ;
- l'homogénéisation du traitement des contrats de locations financement au regard des préconisations de la norme IAS 17.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 303 261 euros. Il est composé de 7 340 580 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille BASTIDE à hauteur de 56,20%, et cela au travers d'une holding familiale (Société d'Investissement Bastide) pour 49.29% et par une détention directe de certains de ses membres à hauteur de 6.91%.

La société Bastide Le Confort Médical n'a pas procédé à une augmentation de capital sur l'année.

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

La société Bastide Le Confort Médical détient 24 559 de ses propres actions au 30 juin 2016, pour une valeur d'acquisition de 255 milliers d'euros, soit une valeur unitaire moyenne de 10.39 euros

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2016 s'élevait à 19.20 euros.

Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 27 novembre 2015 de la société Bastide Le Confort Médical a voté la distribution d'un dividende d'un montant de 1 835 milliers d'euros.

11.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

11.3 Paiements fondés sur les actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions sous conditions de présence dans la société à l'issue des plans. Les plans en cours au 30 juin 2016 sont les suivants :

	Plan 3	Plan 4
Date de l'Assemblée Générale	09/12/2011	29/11/2013
Date du Conseil d'administration	27/09/2013	29/09/2014
Nombre de bénéficiaires	8	7
Nombre d'attributions gratuites d'actions	19 684	6 765
Date d'acquisition définitive des droits	27/09/2015	29/09/2016
Juste valeur de l'action (en euros)	10	15
Nombre d'actions définitivement acquises au 30 juin 2016	9 091	0
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 30 juin 2016	10 593	1 402
Nombre d'attribution gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 30 juin 2016	0	5 363

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice un impact sur le résultat du groupe de - 43 milliers d'euros.

12. PROVISIONS

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 2 de l'annexe des états financiers consolidés.

en milliers d'euros	30/06/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/2016
Passifs non courants							
Indemnités fin de carrière	254	12					266
Total Passifs non courants	254	12	0	0	0	0	266
Passifs courants							
Contentieux fiscal	475		475				0
Autres contentieux	388		189				199
Total Passifs courants	863	0	664	0	0	0	199
Total Provisions	1 117	12	664	0	0	0	465

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation de un point entrainerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

Le contentieux fiscal s'est soldé sur l'exercice clos au 30 juin 2016 avec la décision du Conseil d'Etat (cf. note 26 de l'annexe de l'annexe des états financiers consolidés).

13. DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES

13.1 Evolution

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

en milliers d'euros	Courant		Non courant		Total	
	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015
Emprunts auprès des établissements financiers	28 011	15 459	34 542	35 949	62 553	51 408
Emprunts sur les locations-financement	2 477	1 658	2 565	2 001	5 042	3 659
Concours bancaires courants	10 271	5 187	0	0	10 271	5 187
Total	40 759	22 304	37 107	37 950	77 866	60 254

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.15 de l'annexe des états financiers consolidés.

La partie courante des emprunts auprès des établissements financiers intègre un prêt court terme de 11.6 millions d'euros souscrit dans le cadre l'acquisition du Groupe AFPM et dont la contrepartie à la date de la clôture est dans les équivalents de trésorerie.

Des nantissements de titres ont été effectués lors de l'acquisition des sociétés AAZ Santé, Dorge Medic, Centre de Stomathérapie, Dyna Medical et Cica Plus qui ont été financées par emprunts auprès d'établissements financiers par la société Bastide Le Confort Médical. Le montant du capital restant dû desdits emprunts au 30 juin 2016 est de 4 071 milliers d'euros (contre 5 854 milliers d'euros au 30 juin 2015).

Il existe un gage du fonds de commerce pour 62 milliers d'euros et un engagement hypothécaire de 485 milliers d'euros pris par Dorge Medic auprès de la banque Delta Lloyd.

Il existe par ailleurs un nantissement du fonds de commerce de S'care Assistance, repris par la société Bastide Le Confort Médical suite à la transmission universelle de patrimoine, pour un montant de 469 milliers d'euros.

L'emprunt d'un montant de 2 millions d'euros souscrit le 15 juin 2015 auprès de la Banque Palatine prévoit un engagement de maintenir une situation nette après déduction des participations ne donnant pas le contrôle et affectation du résultat à un niveau au moins égal à 90% de la situation nette existante au 30 juin 2014, soit un montant de 43.7 millions d'euros.

La documentation juridique des autres financements bancaires contractés par le Groupe ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

13.2 Répartition de la nature des emprunts auprès des établissements financiers

Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements financiers se répartit de la façon suivante :

	30/06/2016	30/06/2015
Taux fixe	87.34%	88.34%
Taux variable sw apé	12.66%	11.66%
Taux variable capé	0.00%	0.00%
Total	100.00%	100.00%

Les impacts liés aux emprunts couverts par des SWAP ont été enregistrés directement dans le compte de résultat du Groupe compte tenu de leur caractère non significatif au 30 juin 2016 et 30 juin 2015.

13.3 Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivantes :

en milliers d'euros	Total	Avant le 30/06/2017	Avant le 30/06/2018	Avant le 30/06/2019	Avant le 30/06/2020	Avant le 30/06/2021	Au-delà de juin 2021
Emprunts auprès des établissements financiers	62 553	28 011	13 482	10 492	6 064	2 312	2 192
Emprunts sur les locations-financement	5 042	2 477	1 748	817			
Concours bancaires courants	10 271	10 271					
Dettes financières	77 866	40 759	15 230	11 309	6 064	2 312	2 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 876	19 876					
Endettement net	57 990	20 883	15 230	11 309	6 064	2 312	2 192

14. PASSIFS COURANTS

Les passifs courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015	Nature
Dettes fournisseurs	31 942	27 557	Passifs financiers au coût amorti
Dettes sociales et fiscales	16 598	13 142	Exclu du champ de la norme IAS 39
Puts sur participations ne donnant pas le contrôle	215	2 007	Juste valeur par capitaux propres
Autres dettes	1 920	1 087	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs courants	18 733	16 236	
Total	50 675	43 793	

Toutes les dettes inscrites sont à échéance à moins d'un an.

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 1.15 de l'annexe des états financiers consolidés.

15. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

en milliers d'euros	30/06/2015	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variations de périmètre	Autres mouvements	30/06/2016
Stocks et en-cours	18 987	3 349	53	141		22 530
Clients et comptes rattachés	30 828	2 346	- 400		- 2	32 772
Fournisseurs et comptes rattachés	- 27 557	- 3 822			- 563	- 31 942
Autres créances et dettes hors impôt courant	- 6 179	- 3 128	- 203	2 107	- 345	- 7 748
BFR Opérationnel	16 079	- 1 255	- 550	2 248	- 910	15 612
Autres créances et dettes d'impôt courant	927	- 370			- 238	319
BFR Fiscal	927	- 370	0	0	- 238	319
BFR Net	17 006	- 1 625	- 550	2 248	- 1 148	15 931

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ». Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement aux ajustements sur les factures non parvenues (cf. 1.5 note de l'annexe) et à l'impact d'IFRIC 21.

16. INSTRUMENTS DERIVES

Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à l'exception des contrats de SWAP de taux d'intérêts décrits dans la note 13.2 de l'annexe des états financiers consolidés.

17. PRODUITS

17.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'année se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Ventes	97 703	85 933
Prestations de services	94 147	85 234
Total	191 850	171 167

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

en milliers d'euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Respiratoire	31 514	28 949
Nutrition-Perfusion	35 653	31 370
Maintien à Domicile	124 675	110 848
Autres	9	0
Total	191 850	171 167

La ventilation par zone géographique est la suivante :

en milliers d'euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Ventes	97 703	85 933
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	<i>7 274</i>	<i>3 350</i>
Prestations	94 147	85 234
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	<i>1 738</i>	<i>1 590</i>
Total	191 850	171 167

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de Dorge Medic et Dyna Médical.

17.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont nuls au 30 juin 2016.

18. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Intérêts sur emprunts	- 1 051	- 1 074
Intérêts sur les locations-financement	- 1 002	- 894
Autres		0
Coût de l'endettement financier brut	- 2 053	- 1 968
Total	- 2 053	- 1 968

19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées	0	360
Autres	145	118
Autres produits financiers	145	478
Dépréciation sur participations et créances non consolidées	0	- 70
Autres	0	- 352
Autres charges financières	0	- 422
Total	145	56

20. IMPOTS SUR LE RESULTAT

20.1 Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Impôts exigibles	4 591	3 787
Impôts différés	- 67	98
Total	4 524	3 885

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis
- Bastide Franchise
- Centre de Stomathérapie
- AAZ Santé
- SB Formation
- Dom'Air

20.2 Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Impôt différé actif	0	0
Impôt différé passif	265	165

20.3 Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	7 218	7 000
Charge d'impôt comptabilisée	4 524	3 885
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
Résultat avant impôt	11 742	10 885
<i>Taux d'impôt</i>	<i>34.33%</i>	<i>34.33%</i>
Charge d'impôt théorique	4 031	3 737
Éléments de rapprochement		
Différences permanentes	302	84
Résultat des sociétés transparentes fiscalement	- 7	0
Incidence des crédits d'impôts	- 37	0
Non activation des déficits reportables	- 67	- 14
Incidence du CICE	- 638	- 528
Incidence de la CVAE	888	692
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale	- 9	- 55
Imposition à un taux différencié	17	- 29
Autres	43	- 2
Total	492	148

21. INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 17 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

22. RESULTATS NETS PAR ACTION

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au

cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

23. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETES REELLES

Les engagements contractuels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
Etablissements de crédit	5 025	1 516	3 130	379
Contrats de location financement				
Contrats de location simple	10 032	5 407	4 625	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire. Ils sont présentés en note 13.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

24. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 13.2 de l'annexe des états financiers consolidés donne la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.
- il existe un emprunt de 2 millions d'euros assorti d'un covenant souscrit auprès de la Banque Palatine. La note 13.1 de l'annexe des états financiers consolidés décrit la nature de ce covenant.

25. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2016, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Litiges commerciaux

Un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros hors taxes a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de première instance favorable à la société Bastide Le Confort Médical a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. Un appel de ce jugement a été introduit par le fournisseur. L'arrêt de la Cour d'Appel en date du 27 mai 2015 a statué en faveur d'une position inverse à celle du jugement de première instance. La société Bastide Le Confort Médical a décidé de se pourvoir auprès de la Cour de Cassation. Le Groupe n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités

non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent. Le Groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée. Un jugement de première instance a été favorable à la société Bastide Le Confort Médical. L'arrêt de la Cour d'Appel a confirmé ce premier jugement. Le Groupe a constitué les dépréciations de créances clients qu'il estime nécessaire pour faire face au risque éventuel de non recouvrement des créances commerciales concernées.

Autres litiges

Une action judiciaire a été initiée à l'encontre de la société Cica Plus et de deux autres tiers. Les demandeurs réclament la condamnation in solidum de la société à payer la somme de 960k€, tous chefs de demandes confondus (et particulièrement pour concurrence déloyale).

La date de l'audience de première instance n'a pas été fixée à ce jour. La société conteste les demandes et envisage une issue qui lui serait favorable. Aussi, aucune provision concernant ce litige n'a été enregistrée au 30 juin 2016 dans les états financiers consolidés du Groupe.

Dans le cadre de la prise de participation du Groupe dans cette structure, une convention de garantie de passif portant sur ce litige avait été conclue.

Au niveau de la société Dorge Medic, un litige oppose l'INAMI (Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité de Belgique) à un employé de la société et à un collaborateur extérieur. La société pourrait être appelée en garantie par l'INAMI. Ce risque est couvert par une garantie extérieure.

Dans le cadre du litige portant sur la contestation du volet TVA d'un contrôle fiscal, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de la société Bastide Le Confort Médical.

Suite à cette décision, le Groupe ne souhaitant pas porter l'affaire devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, la société a repris les sommes provisionnées pour un montant total de 474 milliers d'euros et à solder la créance fiscale d'un montant de 961 milliers d'euros.

26. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	Nature de la prestation	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	81	82
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	145	156
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	108	115
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	167	166
SCI BASTIDE Gallargues	Location immobilière	400	372
SCI BASTIDE Orange	Location immobilière	42	43
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	191	191
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	63	64
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	64	66
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	54	39
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	284	279
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	20	19
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	26	26
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	224	250
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	57	4
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	91	75
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	66	28
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	67	35
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	51	11
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	61	0
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	70	0
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	23	0
SA SIB, SAS I&D, SARLU Prométhée	Redevances Holding	1 179	1 086
Total		3 531	3 107

27. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2016	30/06/2015
Rémunération et avantages en nature	455	318
Jetons de présence	0	0
Autres avantages à court terme	0	36
Total avantages à court terme	455	354
Indemnités de fin de contrat	0	0
Paiement fondé sur des actions	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Total avantages à long terme	0	0
Total	455	354

28. EFFECTIFS DU GROUPE

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Cadres	216	188
Employés	1 306	1 135
Total	1 522	1 323

29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

29.1.1 Opérations de croissance externe

En juillet 2016, le Groupe a réalisé deux opérations de croissance externe :

- l'acquisition de la totalité du groupe AFPM spécialiste du maintien à domicile en Suisse ;
- une prise de participation minoritaire dans la société Dynavie.

29.1.2 Restructuration de la dette financière

En juillet 2016, la société a procédé à la restructuration de ses dettes financières. Ce refinancement a donné lieu au remboursement de la majorité des dettes financières existantes :

- Remboursement d'une partie des prêts de la société pour un montant total de 39.9 millions d'euros et conservation de 10 millions d'euros d'emprunts. Suite au remboursement des prêts, l'ensemble des nantissements et covenants ont été levés ;
- Remboursement des prêts courts termes (billets de trésorerie et prêt relais relatif aux opérations de croissance externe réalisées en juillet 2016) pour 18 millions d'euros ;
- Suppression des autorisations de découverts pour 11 millions d'euros.

En contrepartie, la société a souscrit un contrat de prêt syndiqué auprès de ces principaux partenaires bancaires pour un montant total de 90 millions d'euros décomposé de la façon suivante :

- Une tranche de 20 millions d'euros amortissable sur 5 ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros in fine sur 6 ans ;
- Une tranche de 40 millions d'euros amortissable avec différé de trois ans ;
- Une tranche de 15 millions d'euros renouvelable.

Un emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros a été souscrit auprès d'investisseurs institutionnels européens avec une maturité de 7 ans.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture.

30. LISTE DES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	305 635 039 001 94	100.00%	100.00%	Société Mère
SAS CONFORTIS	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	342 086 915 002 83	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	498 615 640 000 14	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS A à Z Santé	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	450 367 297 000 22	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS MEDIKEA	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	522 530 104 000 28	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS CENTRE DE STOMATHERA PIE	157 Bd. De Suisse 31200 Toulouse France	312 367 824 000 66	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS AB2M	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	451 224 943 000 14	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS AERODOM	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	530 497 023 000 16	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS SB FORMATION	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	750 641 748 000 17	100.00%	100.00%	Intégration globale
SARL DOMA ^{ir}	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	478 148 752 000 31	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS CICA PLUS	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	799 289 327 000 22	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS DIABVIE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	821 068 657 000 13	100.00%	100.00%	Intégration globale
SARL DOMA ^{ir} Aquitaine	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	821 346 871 000 14	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS S ^{CARE} ASSISTANCE	2000, avenue du Maréchal Juin Bâtiment 5 30900 Nîmes France	450 171 343 000 38	100.00%	100.00%	Intégration globale
SARL TARA SANTE	280, rue Louis-Philippe 92200 Neuilly sur Seine France	524 669 785 000 15	91.01%	91.01%	Intégration globale
SAS DIAB Santé	3, avenue de la Fontanisse 30660 Gallargues Le Montueux France	790 199 111 000 36	60.00%	60.00%	Intégration globale
SARL CICADUM	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	528 384 043 000 14	51.00%	51.00%	Intégration globale
SAS B2R	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues France	819 339 623 000 12	65.00%	65.00%	Intégration globale
SAS BCG	3, avenue de la Fontanisse 30660 Gallargues Le Montueux France	812 348 878 000 16	70.00%	42.00%	Intégration globale
SAS CORSICA SANTE	Village 20232 Vallecalle France	818 245 300 000 12	63.00%	63.00%	Intégration globale
SA DORGE MEDIC	Zoning industriel Mornimont 5190 Jemeppe-sur-Sambre Belgique	0443 678 988	100.00%	100.00%	Intégration globale
SPRL DYNA MEDICAL	10, Avenue Robert Schuman 1400 Nivelles Belgique	0455 935 038	100.00%	100.00%	Intégration globale
SAS ULIMED	143, Avenue de Thiers 03200 Abrest France	444 892 277 000 39	26.18%	26.18%	Mise en équivalence

Les sociétés Aerodom, Medikea et Scare Assistance ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société Bastide Le Confort Médical en mars 2016.

31. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	KPMG				BMA Audit				
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage		
	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2016	30/06/2015	
Honoraires versés au titre de la mission légale									
- Émetteur	76	69	57.27%	82.14%	76	69	68.52%	67.65%	
- Filiales intégrées globalement	10	9	7.50%	10.71%	35	33	31.48%	32.35%	
Prestations et diligences directement liées									
- Émetteur	47	6	35.23%	7.14%	0	0	0.00%	0.00%	
- Filiales intégrées globalement	0	0	0.00%	0.00%	0	0	0.00%	0.00%	
Sous total	133	84	100.00%	100.00%	112	102	100.00%	100.00%	
Honoraires versés pour d'autres prestations	0	0	0.00%	0.00%	0	0	0.00%	0.00%	
Total	133	84	100.00%	100.00%	112	102	100.00%	100.00%	

III – COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2016

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT, PROV	NET AU 30.06.16	NET AU 30.06.15
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOB. INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 070 848	1 701 256	369 592	195 461
Fonds commercial	8 159 620	162 288	7 997 332	6 999 806
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOB. CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	19 274 022	12 105 470	7 168 552	6 723 905
Installations techniques, mat. out. Industriels	139 212 908	86 340 665	52 872 243	48 852 767
Autres immobilisations corporelles	4 717 969	3 610 761	1 107 208	988 242
Immobilisations en cours	1 012 696		1 012 696	1 125 176
Avances et acomptes				
IMMOB. FINANCIERES				
Participations	23 800 778	3 000 000	20 800 778	16 939 982
Créances rattachées à des participations				64 999
Autres titres immobilisés	215 695		215 695	176 845
Prêts	855 216		855 216	733 848
Autres immobilisations financières	2 165 800	70 000	2 095 800	1 761 780
TOTAL	201 485 556	106 990 442	94 495 113	84 562 818
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	316 496		316 496	295 750
Marchandises	20 776 752		20 776 752	17 579 464
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	358 936		358 936	170 199
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	29 840 866	665 363	29 175 502	27 450 987
Autres créances	26 538 380	203 000	26 335 380	15 116 141
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	163 579		163 579	246 117
Disponibilités	4 780 165		4 780 165	1 939 456
Charges constatées d'avance	2 594 229		2 594 229	2 052 069
TOTAL	85 369 437	868 363	84 501 073	64 850 185
Comptes de régularisation				
TOTAL GENERAL	286 854 993	107 858 806	178 996 187	149 413 003

PASSIF

	NET au 30.06.16	NET au 30.06.15
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	3 303 261	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527
Réserves		
Réserve légale	330 326	330 326
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 197 252	31 222 057
Report à nouveau	47 149	33 002
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 920 564	3 810 340
Provisions réglementées	445 803	266 683
TOTAL	53 585 885	48 307 199
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	291 756	945 641
Provisions pour charges	230 740	175 785
TOTAL	522 496	1 121 426
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 907 057	55 022 659
Emprunts et dettes financières diverses	5 963 436	180 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 968 156	27 248 884
Dettes fiscales et sociales	15 282 500	11 421 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 766 653	6 110 730
Produits constatés d'avance		
TOTAL	124 887 805	99 984 377
TOTAL GENERAL	178 996 187	149 413 003

COMPTE DE RESULTAT

	01.07.15-30.06.16	01.07.14-30.06.15
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	82 088 889	75 412 819
Production vendue de services	88 249 785	78 696 471
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	170 338 674	154 109 290
Subventions d'exploitation	0	4 050
Production immobilisée	1 487 739	
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	3 406 297	2 712 645
Autres produits	1 007 850	1 470 039
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	176 240 560	158 296 025
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	59 641 262	53 926 418
Variation de stock (marchandises)	-3 007 848	-1 373 067
Achats de matières premières & autres approvisionnements	823 105	730 259
Variation de stock (matières premières & autres)	-20 746	6 273
Autres achats et charges externes	43 128 397	40 137 178
Impôts, taxes et versements assimilés	3 046 890	2 441 256
Salaires et traitements	35 595 539	30 909 394
Charges sociales	10 971 301	9 463 181
Dotations aux amortissements sur immobilisations	17 507 866	15 618 470
Dotations d'exploitation sur actif circulant	414 981	441 444
Dotations d'exploitation pour risques et charges	603 306	314 993
Autres charges	1 502 088	230 038
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	170 206 145	152 845 841
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 034 415	5 450 183
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 071 024	492 042
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	53	5 527
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	360 000
Différences positives de change	1 093	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0	5 711
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 072 171	863 281
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements & provisions	0	70 000
Intérêts et charges assimilées	1 030 728	1 385 681
Différences négatives de change	27	-959
Charges nettes sur cession VMP	0	423
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 030 755	1 455 145
RESULTAT FINANCIER	2 041 415	-591 864
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 075 830	4 858 319
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	415 718	117 650
Produits exceptionnels sur opérations en capital	934 282	234 610
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 350 001	352 260

	01.07.15-30.06.16	01.07.14-30.06.15
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250 355	30 706
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	333 869	205 822
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	399 626	122 051
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	983 851	358 580
RESULTAT EXCEPTIONNEL	366 149	-6 319
Participation des salariés	96 304	
Impôts sur les bénéfices	1 425 110	1 041 659
Total des produits	180 662 732	159 511 567
Total des charges	173 742 167	155 701 226
BENEFICE	6 920 564	3 810 340

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2016, dont le total est de 178 996 187 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 6 920 564 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2015 au 30 Juin 2016.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

1 Faits significatifs

La société a poursuivi sa croissance sur un rythme soutenu avec une augmentation du chiffre d'affaires supérieure à 10%.

L'ensemble des métiers développés par la société ont vu leur activité progresser.

La société a réalisé au cours de l'exercice les acquisitions suivantes :

- Acquisition en juillet 2015 de 50,95% des parts de la SARL CICADUM basée dans le secteur de Rouen. Cette société est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et de cicatrisation ;
- Acquisition en juillet 2015 de 34% des parts de la SAS SCARE pour porter la participation à 100% des parts ;
- Acquisition en février 2016 de 26,18% des parts de la SAS ULIMED basée dans le secteur de Vichy. Cette société est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et de cicatrisation ;
- Acquisition en mai 2016 de 48,67% des actions de la SAS AB2M pour porter la participation à 100% des actions.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité dans l'offre qu'elle propose et de simplifier son organigramme, la société a procédé aux opérations de restructuration suivantes :

- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société AERODOM au profit de Bastide Le Confort Médical,
- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société MEDIKEA au profit de Bastide Le Confort Médical,
- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société S'CARE ASSISTANCE au profit de Bastide Le Confort Médical.

Les impacts financiers relatifs à ces opérations ont été les suivants :

- Constatation d'un vrai mali de 16 056 euros en charges lors de l'opération AERODOM ;
- Constatation d'un mali technique de 491 578 euros affecté à la plus-value latente sur les titres de la société Centre de Stomathérapie (titres détenus par Médikéa) lors de l'opération MEDIKEA ;
- Constatation d'un mali technique de 710 298 euros lors de l'opération S'CARE ASSISTANCE.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Suite à une décision de l'associé unique au mois de juin 2016, une opération de transmission universelle de patrimoine de la société AAZ au profit de la société Bastide Le Confort Médical a été réalisée en juillet 2016.

En juillet 2016, la société a réalisé deux opérations de croissance externe, une prise de participation minoritaire dans la société Dynavie et l'achat de 100% des parts d'un groupe spécialiste du maintien à domicile en Suisse. Au 30 juin 2016, la somme de 11,6 millions d'euros a été mise en séquestre dans le cadre de cette acquisition, cette somme est présentée dans le poste de bilan des « autres créances ».

En juillet 2016, la société a procédé à la restructuration de ses dettes financières.

Ce refinancement a donné lieu au remboursement de la majorité des dettes financières existantes :

- Remboursement d'une partie des prêts de la société pour un montant total de 39,9 millions et conservation de 10 millions de prêts. Suite au remboursement des prêts, l'ensemble des nantissements et covenants ont été levés ;
- Remboursement des prêts courts termes (billets de trésorerie et prêt relais relatif aux opérations de croissance externe réalisées en juillet 2016) pour 18 millions ;
- Suppression des autorisations de découverts pour 11 millions.

En contrepartie, la société a souscrit :

- Un contrat de prêt syndiqué auprès de ses principaux partenaires bancaires pour un montant total de 90 millions décomposé de la façon suivante :
 - Une tranche de 20 millions amortissable sur 5 ans ;

- Une tranche de 15 millions in fine sur 6 ans ;
 - Une tranche de 40 millions amortissable avec différé de trois ans ;
 - Une tranche de 15 millions renouvelable.
- Un emprunt obligataire EUROPP d'un montant de 25 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels européens à maturité de 7 ans.

Le prêt syndiqué est à taux variable. Afin de limiter le risque de taux, la société a souscrit des contrats de couverture.

2 Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment le règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 -10 ans
Matériel et outillage	3.5 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Dans le cadre de la maintenance de son parc de matériel médical mis en location, la société réalise des opérations visant à prolonger la durée de vie des dispositifs. Dans le cadre de cette activité, elle engage des charges de personnel et des frais de structure.

Les frais engagés dans le cadre de la prolongation de la durée de vie de ces matériels sont constatés en production immobilisée dans les comptes annuels et sont amortis sur une durée de 3 ans et demi en moyenne.

Le montant de la production immobilisée constaté au cours de l'exercice s'élève à 1 487 739 euros et les dotations aux amortissements à 168 344 euros.

Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

Participations et autres titres immobilisés :

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres de S'CARE ASSISTANCE, CICADUM, ULIMED et AB2M, ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 .
La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 (plus 20% en nue-propriété).
La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 .
La SA Bastide détient 100% de la SAS Confortis.
La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.
La SA Bastide détient 100% de la SAS Centre de Stomathérapie
La SA Bastide détient 100% de la SAS AàZ Santé.
La SA Bastide détient 100% de la SAS SB Formation.
La SA Bastide détient 100% de la SAS AB2M.
La SA Bastide détient 100% de la SARL Dom'Air Santé.
La SA Bastide détient 91.01% de la SARL Tara Santé
La SA Bastide détient 100% de la SA Dorge Medic
La SA Bastide détient 100% de la SPRL Dyna Medical
La SA Bastide détient 100% de la SAS Cica Plus
La SA Bastide détient 50.95% de la SARL Cicadum
La SA Bastide détient 26.18% de la SAS ULIMED
La SA Bastide détient 65% de la SAS B2R
La SA Bastide détient 63% de la SAS CORSICA SANTE
La SA Bastide détient 100% de la SAS DIABVIE
La SA Bastide détient 100% de la SAS DOM'AIR Aquitaine

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.
Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.
Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.
Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite :

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel forte en cohérence avec le turnover effectivement constaté;
- la table de mortalité de INSEE 2012;
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement;
- Le taux de charges sociales de 36.50% pour les cadres et 35% pour les non cadres.

Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement des provisions relatives à des contentieux judiciaires.

Le risque est apprécié par la direction générale, en lien avec les avocats et conseils, en fonction de situations factuelles.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 0.7 à 3.75%.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 0.7 et 1.1%.

Seul l'emprunt souscrit auprès de la Banque Palatine comporte une clause de covenant bancaire qui est la suivante : Non respect du maintien de la Situation Nette de l'Emprunteur à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 30/06/2014. Par Situation Nette, il faut entendre le total des Capitaux Propres consolidés après déduction des Intérêts Minoritaires, et après Affectation des Résultats soit un montant de 43,7 millions d'euros.

Les autres emprunts souscrits n'en comportent pas.

Passifs éventuels :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle avait contesté une partie du redressement qui portait sur la taxe sur la valeur ajoutée et pour lequel elle avait formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat. Ce dernier a rejeté le pourvoi de la société.

Suite à cette décision, la société a constaté un complément de provision dans ses comptes pour la somme de 450 milliers d'euros.

Ne souhaitant pas porter l'affaire devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, la société a repris les sommes provisionnées pour un montant total de 924 milliers d'euros et a soldé la créance fiscale d'un montant de 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu en 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. L'appel de ce jugement introduit par le fournisseur a statué en faveur d'une position inverse. La société Bastide s'est pourvue en Cassation. La société n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

3 Informations complémentaires relatives au bilan

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE :

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 729 624	1 584 724	
TOTAL 2	8 729 674	1 584 724	0
Terrains			
Installations générales agencements des constructions	17 904 067	1 945 290	
Installations techniques, matériels et outillages	121 888 075	20 490 369	
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport	185 461	330 756	
Matériels de bureau & informatique	3 805 941	551 883	
Emballages récupérables et divers		165 755	
Immobilisations corporelles en cours	1 125 176	382 096	
TOTAL 3	144 908 722	23 866 149	0
Participations et créances rattachées	20 004 982	6 690 727	
Autres titres immobilisés	176 845	63 485	
Prêts et autres immobilisations financières	2 565 629	3 916 262	
TOTAL 4	22 747 457	10 670 474	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	176 385 853	36 121 347	0

IMMOBILISATIONS	Virement poste à poste	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles		83 930	10 230 468
TOTAL 2	0	83 930	10 230 468
Terrains			
Installations générales agencements des constructions		575 335	19 274 022
Installations techniques matériels outillages industriels		3 165 536	139 212 908
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		281 945	234 272
Matériels de bureau & informatique		39 884	4 317 941
Emballages récupérables et divers			165 755
Immobilisations corporelles en cours	494 576		1 012 696
TOTAL 3	494 576	4 062 700	164 217 594
Participations et créances rattachées		2 894 931	23 800 778
Autres titres immobilisés		24 635	215 695
Prêts et autres immobilisations financières		3 460 873	3 021 017
TOTAL 4		6 380 439	27 037 489
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	494 576	10 527 069	201 485 556

ETATS DES AMORTISSEMENTS :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort.à la fin de l'ex.
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL 1	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 534 406	367 992	38 853	1 863 545
TOTAL 2	1 534 406	367 992	38 853	1 863 545
Constructions				
- Installations, agencements et aménagements des constructions	11 180 161	1 425 855	500 546	12 105 470
- Installations techniques, matériels et outillages	73 035 307	16 429 851	3 124 494	86 340 665
Autres immobilisations corporelles				
- Matériels de transport	104 371	42 709	82 340	64 740
- Matériels de bureau et informatique	2 898 789	571 428	39 496	3 430 721
- Emballages récupérables et divers		115 299		115 299
TOTAL 3	87 218 628	18 585 145	3 746 877	102 056 897
TOTAL GENERAL (1+2+3)	88 753 034	18 953 137	3 785 730	103 920 442

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Immobilisations amortissables	Dotations	Reprises	Mouvements net fin exercice
Frais établissement et recherche			
TOTAL 1			
Autres Immobilisations incorporelles			
TOTAL 2			
Terrains			
Constructions			
-Installations générales, agencements .aménagement des constructions			
- Installations techniques, matériels et outillages			
Autres immobilisations			
- Matériels de transport			
- Matériels de bureau et informatique			
TOTAL 3			
Frais d'acquisition de titres de participations	228 089*	48 969	179 120
TOTAL 4	228 089	48 969	179 120

* Dans le cadre des opérations de transmissions universelles de patrimoine, les amortissements dérogatoires présents sur les sociétés absorbées ont été repris

ETAT DES PROVISIONS :

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	266 683	228 089	48 969	445 803
TOTAL 1	266 683	228 089	48 969	445 803
Provisions pour litiges	856 767	521 500	1 120 967	257 300
Provisions pour pensions et obligations similaires	175 785	54 955		230 740
Autres Provisions risques et charges	88 874	26 851	81 269	34 456
TOTAL 2	1 121 426	603 306	1 202 236	522 496
Dépréciation sur immobilisations	3 070 000			3 070 000
Dépréciation sur stocks	50 470		50 470	0
Dépréciation sur comptes clients	250 382	414 981	0	665 363
Autres provisions pour dépréciation		203 000		203 000
TOTAL 3	3 370 852	617 981	50 470	3 938 363
TOTAL GENERAL (1+2+3)	4 758 963	1 449 377	1 301 677	4 906 664
dont dotations et reprises d'exploitation		1 018 288	1 252 707	
dont dotations et reprises financières				
dont dotations et reprises exceptionnelles		399 626	0	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances rattachées à des participations			0
Prêts	855 216	0	855 216
Autres immobilisations financières	2 165 800	2 165 800	
Avances et acomptes versés sur commandes	358 936	358 936	
Clients douteux ou litigieux	644 775	644 775	
Autres créances clients	29 196 091	29 196 091	
Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie	89	89	
Personnel & comptes rattachés	188 686	188 686	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
État & autres collectivités publiques	0	0	
- Impôts sur les bénéficiaires	498 541	498 541	
- Taxe/Valeur Ajoutée	2 504 904	2 504 904	
- Divers	1 062 925	1 062 925	
Groupe & associés	5 601 719	5 601 719	
Débiteurs divers	16 681 544	16 681 544	
Charges constatées d'avance*	2 594 229	2 594 229	
TOTAUX	62 353 455	61 498 239	855 216

* les charges constatées d'avances correspondent à la constatation d'achats sur des prestations postérieures à la clôture.

	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
<u>ETAT DES DETTES</u>				
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit				
- à - 1 an à l'origine	21 771 213	21 771 213		
- à + 1 an à l'origine	50 360 045	16 472 066	31 821 058	2 066 921
Emprunts et dettes financières divers	224 200	224 200		
Fournisseurs & comptes rattachés	29 968 156	29 968 156		
Personnel et comptes rattachés	5 574 122	5 574 122		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	3 269 496	3 269 496		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice				
- Taxe/Valeur Ajoutée	5 710 181	5 710 181		
- Autres impôts et taxes	728 699	728 699		
Dettes sur immobilisations				
Groupe & associés	5 739 236	5 739 236		
Autres dettes	1 766 653	1 766 653		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	125 112 001	91 224 022	31 821 058	2 066 921

FONDS COMMERCIAL :

Droit au bail (Montpellier)	53 357 €	Fds de Commerce (Paris)	370 395 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622 €	Fds de Commerce (Soissons)	154 529 €
Droit au bail (Narbonne)	30 490 €	Fds de Commerce (Montauban)	434 820 €
Droit au bail (Montauban)	22 867 €	Fds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €	Fds de commerce (Chambéry)	69 440 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €	Fds de commerce (Tours)	118 910 €
Droit au bail (Amiens)	70 375 €	Fds de commerce (Lyon Cx)	991 948 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €	Fds de commerce (Amiens - Rouen)	834 366 €
Droit au bail (Pau)	5 685 €	Fds de commerce (Clermont Ferrand)	434 879 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €	Fds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Droit au bail (Mulhouse)	91 469 €	Fds de commerce (Brive)	115 192 €
Droit au bail (Troyes)	15 000 €	Fds de commerce (Oullins)	172 156 €
Droit au bail (Strasbourg)	15 000 €	Fds de commerce (Vaulx En Velin)	790 351 €
Droit au bail (Besançon)	75 000 €	Fds de commerce (IP Santé MDK)	337 449 €
Droit au bail (Portet)	141 000 €	Mali technique Scare Assistance	710 298 €
Droit au bail (Orange)	15 000 €		
Droit au bail (Evry)	50 000 €		
Droit au bail (Clermont)	197 402 €		
Droit au bail (Annecy)	30 000 €		
Droit au bail (Crosnes)	6 000 €		
Droit au bail (Aix)	20 000 €		
Droit au bail (Arles)	75 000 €		
Droit au bail (Le Cannet)	195 716 €		
Total	1 238 943 €		6 668 506 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
- Participations		23 309 200	
- Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
- Créances clients		326 113	
- Autres créances	250 963	5 195 548	
DETTES :			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs		55 165	
- Autres dettes	14 520	5 724 717	

Le montant de la location gérance entre Bastide le Confort Médical et Confortis s'élève à 3 445 000 €.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	5 796 283
Autres créances	1 548 738
Organismes sociaux à recevoir	0
RFA fournisseurs	2 998 630
PRODUITS A RECEVOIR	110 000
TOTAUX	10 453 651

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	2 594 229	
Charges constatées d'avance	2 594 229	

DETAIL DES CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT	
Intérêts à payer sur emprunts	38 569
Intérêts courus à payer	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs, factures non parvenues	2 243 289
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes provisionnées congés payés	2 646 527
Personnel autres charges à payer	479 628
Organismes sociaux charges à payer sur CP	992 448
Organismes fiscaux charges à payer	728 699
Autres charges sociales à payer	136 094
AUTRES DETTES	
Divers - charges à payer	1 766 653
TOTAUX	9 168 001

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 580	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin exercice	7 340 580	0.45 €

ACTIONS PROPRES :

Nombre titres au 30.06.2015		Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30.06.2016
LIQUIDITES	5 190	122 361	123 881	3 670
RACHAT	26	3 531	9 091	20 889*
	449			

*dont 5 368 actions, objets d'une attribution gratuite d'actions.

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a décidé d'une attribution gratuite d'actions lors de son Conseil d'Administration de 29 septembre 2014. Ces attributions sont conditionnées à la présence des bénéficiaires devant occuper un poste de direction au terme de la période d'acquisition des droits qui s'achève le 28 septembre 2016.

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2016 (contrat liquidités) est de 70 464 euros.
Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	Au 30/06/2016	Au 30/06/2015
Valeur brute au début de l'exercice	48 307 199	45 989 735
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	-1 835 145	-1 614 927
Autres répartitions	14 146	
Provisions réglementées	179 120	122 051
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 665 320	44 496 859
Résultat de l'exercice	6 920 565	3 810 340
Valeur à la fin de l'exercice	53 585 885	48 307 199

4 Informations complémentaires relatives au compte de résultat

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes		82 088 889	82 088 889
Prestations		88 249 785	88 249 785
Total		170 338 674	170 338 674

TRANSFERT DE CHARGES :

Nature des transferts	
Avantages en nature	214 274
Transfert charges	1 939 316

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

Nature des charges :		dont Entreprises liées
- Dotations financières amortissements & provisions		
- Intérêts sur emprunts	922 615	
- Intérêts comptes courants		
- Intérêts bancaires	86 283	
- Autres	21 857	
Total	1 030 755	
Nature des produits :		
- Produits de participation	3 071 025	3 071 025
- Revenus des créances	39	
- Autres produits financiers	1 107	
Total	3 072 171	3 071 025

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Nature des charges :	
- Charges diverses	
- Cession d'immobilisations	333 870
- Autres charges	250 355
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	399 627
Total	983 852
Nature des produits :	
- Produits divers	
- Cession d'immobilisations	934 283
- Produits excep. Divers	415 718
Total	1 350 001

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 075 830	1 299 412	6 776 418
Résultat exceptionnel	366 149	125 699	240 450
Participation	-96 304		- 96 304
Résultat comptable	8 142 435	1 425 111	6 920 565

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :

Depuis le 1^{er} juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, SB Formation, AAZ Santé, et Centre Stomathérapie.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et sa filiale Dom'air, venant s'ajouter à la convention déjà existante.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant

- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	96 304
Contribution sociale de solidarité	116 398
Total	212 702

INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI :

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 1 807 561 €. Il est comptabilisé en moins des charges de personnel. Son utilisation a été essentiellement affectée à l'embauche de nouveaux collaborateurs et au maintien de la capacité d'investissement.

ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :

n°	fin de contrat	engagement	-1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
1	08/11/2016	08/06/2015	2 560		
2	18/12/2016	18/06/2015	1 763		
3	11/07/2017	11/06/2015	9 290		
			13 613		

CORRECTION D'ERREUR RELATIVE AUX EXERCICES ANTERIEURS :

Au cours de l'exercice, la société a constaté une correction d'erreur sur les exercices antérieurs au niveau du cumul des factures non parvenues sur les achats de marchandises.

Cette correction d'erreur a été comptabilisée dans les autres charges pour un montant net de 387 milliers d'euros. L'impact de cette correction n'étant pas significatif, il n'y a pas eu de comptes pro-forma présentés.

5 Autres Informations et engagements hors bilan

DETAIL LOCATIONS VEHICULES :

Sur la base des véhicules présents au 30/06/2016 (données en K€).

Redevances payées	Véhicules
Cumuls des exercices antérieurs	3 393
Montant de l'exercice	2 727
Total	6 120

Redevances restant dues	Véhicules
A 1 an au plus	2 706
Entre 1 et 5 ans	2 483
A 5 ans au plus	0
Total	5 189

Valeur des biens	Véhicules
Valeur brute	7 731
Amortissements antérieurs	3 377
Amortissement de l'exercice	2 264
Valeurs nettes comptables	2 090

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
-----------------------------------------	-----

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit	4 540 136	1 457 824	2 905 624	176 688
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple (Baux commerciaux)	10 032 419	5 407 168	4 625 250	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION DEVENU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :

Le DIF n'existe plus depuis le 01 Janvier 2015. Ce dispositif a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

Nantissement de titres 4 071 K€.

Nantissement de fonds de commerce 469 K€

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, Président du Conseil d'Administration : 115 200 €

Vincent Bastide, Directeur Général : 254 049 €

Olivier Jourdanney, Directeur Général Délégué : 46 517 €

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général se fait par la société mère, la Société d'Investissement Bastide a travers une convention de prestation.

MONTANT DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DES PENSIONS, COMPLEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITES ASSIMILEES CONTRACTES AU PROFIT DES DIRIGEANTS :

Néant

EFFECTIF MOYEN – 2015/2016 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	200	1
Agents de maîtrise	203	
Employés	1 058	0
Total	1 461	1

EFFECTIF MOYEN – 2014/2015 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	174	1
Employés	1 091	0
Total	1 265	1

SOCIETE CONSOLIDANTE :

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations					
	CONFORTIS	BASTIDE FRANCHISE	AB2M	AAZ SANTE	CORSICA SANTE
	Ex. 1/7/15- 30/6/16	Ex. 1/7/15- 30/6/16	EX. 1/01/2015 – 30/06/16	Ex. 1/7/15- 30/6/16	Ex. 5/02/16- 30/6/16
Capital	1 000 000	37 000	15 000	8 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital	4 917 488	255 177	291 251	772 352	-12 978
Quote-part du capital détenu (en %)	100	100	100	100	63
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000	2 063 203	5 683 200	630
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000	2 063 203	2 683 200	630
Prêts et avances consentis et non remboursés			6 862	272 063	19 467
Créances rattachées					
Montant des cautions et avals donnés					
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	3 524 220	878 370	4 750 550	1 671 760	30 000
Résultat	2 286 603	-59 821	472 656	347 599	-12 978
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	2 300 000	37 000	0	180 000	0
Observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)					
	S.C.I. BASTIDE 2	S.C.I. BASTIDE 3	S.C.I. BASTIDE 4	B2R	SB FORMATION	DOM'AIR
	Ex. 1/01/15- 31/12/15	Ex. 1/01/15- 31/12/15	Ex. 1/01/15- 31/12/15	Ex. 14/04/16 -30/6/16	Ex. 1/7/15- 30/6/16	Ex. 1/7/15- 30/6/16
Capital	1 524	1 524	1 500	30 000	5 000	40 000
Capitaux propres autres que le capital	92 178	73 388	87 276	-309	43 297	-904 375
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10	65	100	100
Valeur comptable des titres détenus brute	152	133 236	150	19 500	5 000	736 100
Valeur comptable des titres détenus nette	152	133 236	150	19 500	5 000	736 100
Prêts et avances consentis et non remboursés	55 209	0	100 000	518		854 267
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0	0	0	0
Chiffre affaires hors taxes	145 583	108 435	166 643	0	75 900	549 598
Résultat	92 113	72 662	37 203	-309	18 613	-375 135
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	18 760	15 260	0	0	20 000	0
observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)				
	TARA SANTE	DORGE MEDIC	DYNA MEDICAL	CICA PLUS	CICADUM
	Ex. 1/7/15-30/6/16	Ex. 1/7/15-30/6/16	Ex. 1/7/15-30/6/16	Ex. 1/01/16 – 30/06/16	Ex. 1/10/2015 -30/6/16
Capital	16 800	86 765	105 065	10 000	20 000
Capitaux propres autres que le capital	-987 765	1 293 304	234 221	- 198 159	-14 280
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	91	100	100	100	51
Valeur comptable des titres détenus brute	482 369	3 811 278	1 241 705	640 000	449 888
Valeur comptable des titres détenus nette	482 369	3 811 278	1 241 705	640 000	449 888
Prêts et avances consentis et non remboursés	1 109 907	389 567	1 633 864	277 917	50 504
Montant des cautions et avals donnés	0	0	0	24 000	
Chiffre affaires hors taxes	8 523	2 898 651	6 113 152	539 797	1 070 931
Résultat	-312 029	172 247	210 489	-96 328	-1 605
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0	0	
observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES (En milliers d'Euros) :

SOCIETE	OBJET	Charge (+)/Produit	Immobilisations
S.I.B, ID & PROMETHEE	prestations	884	295
SCI BASTIDE 1	Location	81	
SCI BASTIDE 2	Location	145	
SCI BASTIDE 3	Location	132	
SCI BASTIDE 4	Location	166	
SCI BASTIDE GALLARGUES	Location	399	
SCI BASTIDE ORANGE	Location	42	
SCI BASTIDE VILLABE	Location	191	
SCI BASTIDE CHAPONNAY	Location	64	
SCI BASTIDE CHATEAUROUX	Location	64	
SCI BASTIDE TOURS	Location	22	
SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE	Location	284	
SCI BASTIDE VALENCE	Location	20	
SCI BASTIDE SOISSONS	Location	26	
SCI BASTIDE MITRY MORY	Location	224	
SCI BASTIDE MITRY ARLES	Location	56	
SCI BASTIDE MITRY RODEZ	Location	91	
SCI BASTIDE MITRY PISSY POVILLE	Location	66	
SCI BASTIDE GAROSUD	Location	60	
SCI BASTIDE FENOUILLET	Location	37	
SCI BASTIDE MAUGIO	Location	67	
SCI BASTIDE TOULOUSE	Location	51	
CONFORTIS (ST CONTEST)	Location	72	

IV - RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires d'une part, pour vous demander d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice social clos le 30 juin 2016, d'autre part pour vous inviter à statuer sur les autres résolutions.

La convocation des actionnaires a été réalisée selon les formalités et délais en vigueur et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à leur disposition dans les délais prescrits.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1.1 - Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des deux derniers exercices comme suit :

- 154 109 290 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2015,
- 170 338 674 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2016

soit une augmentation de 10,53% sur les 12 derniers mois.

L'activité de location a progressé de 11.71%, l'activité de vente de 8.70 %. La location représente 51.75 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 48.25 %.

L'activité tiers payant représente 46,55% du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 53,45%.

Le coefficient de marge brute est passé de 65,42 % pour l'exercice clos le 30 juin 2015 à 66,19 % pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Le résultat d'exploitation est en progression, il était de 5 450 183 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015, il est de 6 034 415 € pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

La charge financière hors dotation est en baisse de 25,6% passant de 1 385 681 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015 à 1 030 755 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Les produits financiers s'élèvent à 3 072 171 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un bénéfice de 366 149 €.

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est de 96 304 € au 30 juin 2016.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 233 356 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts qui ont généré un impôt de 80 111 euros.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 1 425 110 € pour l'exercice contre 1 041 659 € pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 6 920 564 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2016, contre 3 810 340 € pour l'exercice précédent.

Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 1 807 561 euros contre 1 446 994 euros sur l'exercice précédent.

Le CICE a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

1.2 - Situation des filiales

Confortis SAS :

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 524 220 € H.T.

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des trois derniers exercices :

- 4 270 228 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2013,
- 3 542 797 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2014,
- 3 544 343 € HT pour l'exercice clos au 30 juin 2015

Le résultat d'exploitation était de 3 483 631 € pour l'exercice clos au 30 juin 2015, il atteint 3 448 941 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel sont nuls.

La société a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2016, un bénéfice net de 2 286 603 €, contre 2 316 651 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m² sur un terrain de 2.689 m². Ce local est donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1^{er} novembre 2009.

Bastide Franchise SAS :

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 878 370 € contre 726 597 € sur l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est une perte de 102 821 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 56 509 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le résultat net est déficitaire de 59 821 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice 38 478 € pour l'exercice précédent.

Les nouvelles franchises ont ouvert au cours de l'exercice :

- Vannes (concept magasin en juillet) – Morbihan,
- Le Port (concept magasin en septembre) – La Réunion,
- Marcq en Baroeul (concept magasin en octobre) – Nord,
- Saint Nazaire (concept maintien à domicile en octobre) – Loire Atlantique,
- Beauvais (concept maintien à domicile en janvier) – Oise,
- Bassin d'Arcachon (concept magasin en janvier) – Gironde,
- Chalon en Champagne (concept maintien à domicile en février) – Marne,

- Quimper (concept maintien à domicile en mars) – Finistère,
- Saint-Malo (ouverture du concept magasin en avril) – Ille et Vilaine,
- Mont de Marsan (concept maintien à domicile en avril) – les Landes,
- Thonon les Bains (ouverture du concept magasin en avril) Haute Savoie,
- Suresnes (concept maintien à domicile en avril) - Hauts de Seine,
- Chauray - Niort (concept magasin en mai) – Deux-Sèvres – il s'agit d'une cession d'une agence du réseau intégré,
- Sète (concept magasin en juin) – Hérault - il s'agit d'une cession d'une agence du réseau intégré,
- Albi (concept maintien à domicile en juin) – Tarn.

Centre de Stomathérapie SAS :

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 4 390 018€ contre 4 100 512€ sur l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 364 320€ contre 317 259€ sur l'exercice précédent

L'exercice clos au 30 juin 2016 s'est soldé par un impôt sur les bénéfices de 122 917€, et un bénéfice de 257 919€. L'exercice précédent avait supporté un impôt sur les sociétés de 106 283€, et le résultat était bénéficiaire de 225 619€.

La société mère de la société, la SAS MEDIKEA a fait l'objet d'une transmission universelle de Patrimoine en date du 05/03/2016 à la SA Bastide le confort médical dont elle était filiale à 100 %.

AàZ Santé SAS :

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 1 671 760€ contre 1 578 025€ sur l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 515 847€ contre 261 643€ sur l'exercice précédent.

L'exercice clos au 30 juin 2016 s'est soldé par un impôt sur les bénéfices de 168 339€, et un bénéfice de 347 599€. L'exercice précédent avait supporté un impôt sur les sociétés de 81 984€, et le résultat est bénéficiaire de 180 602€.

La société AàZ Santé a fait l'objet d'une transmission universelle de Patrimoine en date du 08/07/2016 à la SA Bastide le confort médical dont elle était filiale à 100 % suite à une décision de juin 2016.

SB Formation SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 75 900€ contre 86 150€ sur l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation de l'exercice est de 27 919€ contre 30 315€ sur l'exercice précédent.

L'exercice clos au 30 juin 2016 s'est soldé par un impôt sur les bénéfices de 9 306€, et un bénéfice de 18 613€. L'exercice précédent avait supporté un impôt sur les sociétés de 10 105€, et le résultat était bénéficiaire de 20 210€.

AB2M SAS

La SA Bastide détient 100% de la SAS AB2M suite au rachat des parts restantes au cours de l'exercice. Suite au changement de date de clôture, l'exercice clos le 30 juin 2016 a eu une durée de 18 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 4 750 550 € contre 2 805 558 € HT pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation est de 694 316 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 437 411 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 229 446 € pour l'exercice, le résultat est bénéficiaire de 472 656 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 289 748 € pour l'exercice précédent.

DOM AIR SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Son chiffre d'affaires hors taxes pour cet exercice est de 549 597 € HT.
Le résultat d'exploitation est de -374 842 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de -375 134 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

TARA SANTE SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 91.01% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit 8 523 € H.T pour l'exercice clos au 30 juin 2016.
Le résultat d'exploitation est de – 311 892 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Le résultat net est de – 312 029 €.

DORGE MEDIC SA

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 2 898 651 € contre 2 687 571 € HT pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation est de 305 277 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 177 324 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 122 000 € pour l'exercice, le résultat est bénéficiaire de 172 247 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 187 927 € pour l'exercice précédent.

DYNA MEDICAL SPRL

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 6 111 096 € contre 4 495 290 € HT pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation est de 356 005 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 146 553 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 130 700 € pour l'exercice, le résultat est bénéficiaire de 210 489 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 38 772 € pour l'exercice précédent.

CICA + SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société. Suite au changement de date de clôture de la société, l'exercice clos le 30 juin 2016 est d'une durée de 6 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 539 797 € contre 844 727 € HT pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation est de -92 092 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre une perte de -83 510 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, le résultat est déficitaire de –96 328 € pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre une perte de -88 091 € pour l'exercice précédent.

CICADUM SARL

La S.A. Bastide le confort médical détient 50.95% du capital social de cette société. Suite au changement de date de clôture de la société, l'exercice clos le 30 juin 2016 est d'une durée de 9 mois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 1 070 931 € contre 1 247 734 € HT pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation est de -1 225€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 8 020€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, le résultat est déficitaire de -1 605€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 6 064€ pour l'exercice précédent.

ULIMED SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 26.18% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires de l'exercice a été de 8 008 335€ contre 7 519 353€ HT pour l'exercice précédent
Le résultat d'exploitation est de 349 589€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre un bénéfice de 301 577€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 118 011€ pour l'exercice, le résultat est de 236 836€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016 contre 166 648€ pour l'exercice précédent.

B2R SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 65% du capital social de cette société.

La société a été créée en avril 2016, l'exercice a été donc de moins de six mois.

Il n'y a eu aucun chiffre d'affaires généré pour cet exercice.

Le résultat d'exploitation est une perte de 309 €.

L'exercice se solde par un impôt sur les bénéfices nul, et un résultat déficitaire de 309 €.

CORSICA SANTE SAS

La S.A. Bastide le confort médical détient 63% du capital social de cette société.

La société a été créée le 5 février 2016, l'exercice a été donc de moins de six mois.

Le chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 30 000 € HT.
Le résultat d'exploitation est de -12 978 €.

L'exercice se solde par un impôt sur les bénéfices nul, et un résultat déficitaire de -12 978 €.

BASTIDE 2 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Le chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 145 583€ pour l'année 2015 contre 149 239€ pour l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation ressort à 127 687€ contre 132 871€ lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 92 113€ contre 95 569€ lors de l'exercice précédent.

BASTIDE 3 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société et 20% en nue-propriété.

Le chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 108 435 € pour l'année 2015 contre 111 152€ pour l'exercice précédent
Le résultat d'exploitation ressort à 98 510€ contre 101 658€ lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 72 662€ contre 74 760€ lors de l'exercice précédent.

BASTIDE 4 SCI

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société

Le chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 166 643€ pour l'année 2015 contre 166 547€ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort à 73 966€ contre 73 708€ lors de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 37 203€ contre 35 827€ lors de l'exercice précédent.

DIABVIE SAS et DOM AIR AQUITAINE

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de ces sociétés.

Ces sociétés sont en cours de création au 30 juin 2016 et non pas eu d'activité sur l'exercice clos à cette date.

1.3 - Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS en vigueur et selon les principes et méthodes détaillés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le périmètre de la consolidation ainsi que les méthodes retenues sont exposés de façon détaillée dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 152 131 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014,
- 171 167 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2015,
- 191 850 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2016.

Soit une progression de 12,1% par rapport au précédent exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 64.81 % pour l'exercice clos le 30 juin 2015 à 64.95 % pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 14 007 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2016 contre 12 659 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le coût de l'endettement financier brut passe de (1 968) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015 à (2 053) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 4 524 k€, il ressort un bénéfice net de 7 218 k€ (dont 7 184 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2016 contre 7 000 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

Le groupe a poursuivi sa croissance externe (confère chapitre X).

La société a réalisé au cours de l'exercice les acquisitions suivantes :

- Acquisition en juillet 2015 de 50,95% des parts de la SARL CICADUM basée dans le secteur de Rouen. Cette société est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et cicatrisation ;
- Acquisition en juillet 2015 de 34% des actions de la SAS S'CARE ASSISTANCE pour porter la participation à 100% des actions;
- Acquisition en février 2016 de 26,18% des actions de la SAS ULIMED basée dans le secteur de Vichy. Cette société est spécialisée dans la vente de produits de stomathérapie et de cicatrisation.
- Acquisition en mai 2016 de 48,67% des actions de la SAS AB2M pour porter la participation à 100% des actions.

La société a procédé aux opérations de restructuration suivantes :

- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société AERODOM au profit de Bastide Le Confort Médical
- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société MEDIKEA au profit de Bastide Le Confort Médical
- Réalisation d'une transmission universelle de patrimoine de la société S'CARE ASSISTANCE au profit de Bastide Le Confort Médical

En outre, la société a procédé à la création des filiales suivantes :

- SAS DIABVIE avec une participation de 100%,
- SAS B2R avec une participation de 65%,
- SAS CORSICA SANTE avec une participation de 63%,
- SAS DOM'AIR AQUITAINE avec une participation de 100%.

Les nouvelles franchises sont présentées en point 1.3.

III - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PREVISIBLE

De nouvelles franchises ont ouvert.

Ont ouvert en juillet la Franchise de Périgueux (concept magasin – Dordogne), Brive (concept magasin – transfert de l'agence Bastide le confort médical - Corrèze), Meaux (concept magasin - Seine et marne). En septembre, les franchises de la Madeleine (Nord - concept local) et Colmar (concept local) Chambéry et Annecy ont ouvert (il s'agissait de la cession en franchise de succursales) en octobre a ouvert la Franchise d'Haguenau (passage du concept local au concept magasin).

Le Groupe a acquis en juillet 2016 100% du capital du Groupe suisse AFPM, spécialisé dans la fourniture de matériel médical de Maintien à Domicile pour les particuliers, les professionnels de santé et l'équipement de collectivités.

AFPM qui propose une offre complète, principalement à la vente, de solutions et de dispositifs médicaux proche de celle du Groupe Bastide en France s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement du Groupe qui vise à s'implanter dans des pays limitrophes de la France.

Le Groupe a opéré en juillet 2016 une prise de participation de 49% dans le capital de la société française Dynavie, spécialisée dans les solutions et de services pour le traitement du diabète, principalement en Ile de France. Cette opération renforce les parts de marché du Groupe sur la prise en charge de cette pathologie.

Le Groupe Bastide a souscrit un financement pour un montant de 115 M€, au travers d'un crédit syndiqué à hauteur de 90 M€ et d'une émission obligataire de type Euro PP pour 25 M€.

Ce crédit syndiqué d'une maturité de 5 ans comprend une tranche de crédit amortissable linéairement sur 5 ans pour 20 M€, une tranche de crédit amortissable avec différé d'amortissement de 3 ans de 40 M€, une tranche de crédit in fine pour 15 M€ et une tranche de crédit renouvelable à hauteur de 15M€.

Le pool bancaire regroupe 10 établissements en qualité de prêteurs déjà partenaires auparavant et qui renouvellent à cette occasion leur confiance dans les perspectives du Groupe.

L'émission obligataire Euro PP a été réalisée auprès d'investisseurs institutionnels européens et est composée d'une seule tranche in fine de 25 M€ à maturité 7 ans.

Avec cette opération d'optimisation de sa structure financière, le Groupe Bastide refinance la totalité de sa dette et lui permet de poursuivre son développement dynamique au cours des prochaines années, tant en croissance organique qu'en croissance externe.

Bastide le confort médical a décidé de la Transmission universelle de Patrimoine de la société A à Z SANTE le 08 juillet 2016 suite à une décision de juin 2016.

IV - RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2015 autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré, la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun prix minimum de vente n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2015, la société détenait 31.639 titres soit 0,43% du capital social.

Du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, la société a acheté 125.892 actions au cours moyen de 18,40 euros et a vendu 132.972 actions au cours moyen de 18,33 euros.

Au 30 juin 2016, la société détenait 24.559 actions, soit 0,33 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport (annexe 1) vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

VI - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice s'élève à 6.920.565€ auquel se rajoute un report à nouveau de 47.149€, soit un bénéfice distribuable de 6.967.714€.

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- 5.059.163,16 € en autres réserves,
- la somme de 1.908.550,80 € à titre de distribution de dividende, soit 0,26 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I, que la société a distribué :

- un dividende de 1.394.710,20 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013,
- un dividende de 1.614.927,60 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014,
- un dividende de 1.835.145 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015,

Ces dividendes sont éligibles à la réfaction de 40 % et au prélèvement forfaitaire non libératoire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

VII - INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT:

INVESTISSEMENTS :

Voir l'annexe sur les comptes sociaux.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

VIII - ENDETTEMENT

8.1 – les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 136%, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 53 586 K€ et d'un montant d'endettement net (hors Crédit-bail) de 72 926 K€ (intégrant le prêt relais court terme de 11 600K€ pour l'acquisition du Groupe AFPM mais pas la contrepartie mise en séquestre au 30 juin 2016 et présentée dans les autres créances à l'actif du bilan).

8.2 – les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 98% compte tenu d'un montant de capitaux propres de 59 220 K€ et d'un montant d'endettement net de 57 990 K€.

IX – INFORMATIONS RELATIVES AU DELAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs.

Un comparatif entre cet exercice et l'exercice précédent est présenté.

Voici la décomposition du solde des dettes fournisseurs (inclus dettes effet à payer) au 30 juin 2016.

échéances	Dettes 30 juin 2016	Dettes 30 juin 2015
0 A 30J.	14 678 678 €	12 524 130 €
31 A 60J.	8 562 403 €	7 083 932 €
A + 61J.	4 483 909 €	3 740 428 €
TOTAL	27 724 990 €	23 348 490 €

X - PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE ET CESSION

La société Bastide le Confort Médical a procédé à des prises de contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016.

La société Bastide le confort médical a pris le contrôle de la SARL CICADUM en juillet 2015.

La société Bastide a pris une participation lors de la constitution de la SAS CORSICA SANTE.

La Société Bastide a pris une participation lors de la constitution de la SAS B2R.

La Société Bastide a pris une participation lors de la constitution de la SAS DIABVIE.

La Société Bastide a pris une participation lors de la constitution de la SAS DOM'AIR AQUITAINE.

Le Groupe a acquis une prise participation minoritaire dans la SARL ULIMED spécialisée dans le maintien à domicile spécialisée dans la stomathérapie, société implantée en centre France.

La société a cédé sa participation dans la SCI BASQUE.

La Société Bastide a racheté 100 % des parts de la SAS S'CARE ASSISTANCE le 29 juillet 2015.

Bastide le confort médical a procédé à la transmission Universelle de Patrimoine de la SAS AERODOM, la SAS MEDIKEA et la SAS S'CARE ASSISTANCE le 5 mars 2016 suite à une décision de février 2016.

Ces points sont explicités au II du présent rapport « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos »

XI - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES:

La Société est majoritairement contrôlée par la SIB qui regroupe la majeure partie des participations des membres de la famille Bastide.

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50% à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50%	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	X	X

XII – LES MANDATAIRES SOCIAUX :

12.1 - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

La direction Générale est exercée en la personne de Monsieur Vincent BASTIDE.

La Direction Générale est assistée d'un directeur général délégué, Monsieur Olivier JOURDANNEY nommé le 1er juillet 2015 et reconduit dans ses fonctions le 27 novembre 2015 afin d'assister le Directeur Général pour les sujets d'ordre administratifs et financiers.

12.2 - Liste des mandats :

Voir liste en annexe 2

12.3 - Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Salaires bruts annuels 2015/2016 en euros	Total	fixe	variable	avantage	Attribution de titres	Jetons de présence	Autres Mandats Groupe*
Guy Bastide	115 200	115 200	0	0	X	X	X
Vincent Bastide	292 959	177 803	76 000	246	X	X	38 910
Olivier Jourdanney		40 836	X	5 681	X	X	X
Brigitte BASTIDE	X	X	X	X	X	X	X
Emmanuel ROMIEU	X	X	X	X	X	X	X
Olivier PELLENC	X	X	X	X	X	X	X
Philippe BASTIDE	X	X	X	X	X	X	X
Jean-noel CABANIS	X	X	X	X	X	X	X

*Rémunérations supportées directement par la ou les sociétés dans la(les)quelle(s) le mandat est exercé.

Il est précisé que les deux mandataires Emmanuel ROMIEU, responsable informatique et Olivier PELLENC, responsable juridique, salariés de la société ne perçoivent aucune autre rémunération que celle liée à leur contrat de travail.

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

12.4 - Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Aucune opération n'a eu lieu au cours de cet exercice.

XIII - ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu par les salariés au 30 juin 2016 est de 22.215 actions soit 0,30 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2015. Elle devra être proposée en 2018.

XIV - INFORMATIONS SOCIALES:

Ces informations sont explicitées au chapitre XII du rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable.

XV – NATURE ET FACTEURS DE RISQUES

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

1 Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

2 Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).

- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.

- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

3 Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le FEDEPSAD. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 19 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4 Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5 Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société dispose d'un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

6 Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

7 Risques financiers

a. Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client :

- L'activité visée par le tiers payant, couvrant quasiment la moitié de l'activité du Groupe, est principalement réalisée

par l'Assurance Maladie et les mutuelles. Cette activité règlementée n'autorise pas la diversification.

- Par ailleurs les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide hors assurance maladie et régimes complémentaires ne représentent qu'environ un tiers de l'activité non couverte par le tiers payant.

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2016.

Depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

b. Risque de liquidité

Le groupe Bastide dispose d'un ensemble de lignes de découverts bancaires autorisés par ses partenaires financiers à hauteur de 11.850 K€.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2016, le solde des emprunts encours de Bastide Le Confort Médical (hors Crédit-bail) s'élève à 61.736 K€.

c. Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

Au niveau du Groupe, la proportion des emprunts est de 87.34% à taux fixe et 12.66% à taux variable (systématiquement capés ou swappés).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste donc très limité et connu, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

d. Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 191 850 K€. Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national.

Par conséquent, le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures.

8. Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure une protection contre les OPA inamicales notamment.

9. Autres risques

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle avait contesté une partie du redressement qui porté sur la taxe sur la valeur ajoutée et pour lequel elle avait formé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat. Ce dernier a rejeté le pourvoi de la société.

Suite à cette décision, la société a constaté un complément de provision dans ses comptes pour la somme de 450 milliers d'euros.

Ne souhaitant pas porter l'affaire devant la Cour de Justice de l'Union Européenne, la société a repris les sommes provisionnées pour un montant total de 924 milliers d'euros et a soldé la créance fiscale d'un montant de 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1^{ère} instance favorable à la société Bastide a été rendu en 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. L'appel de ce jugement introduit par le fournisseur a statué en faveur d'une position inverse. La société Bastide s'est pourvue en Cassation. La société n'a constitué aucune provision au titre de ce litige.

10. Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2016

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommmages aux biens	MASCF		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 750 000 € 1.500.000 € pour certains sites 6.000.000 € pour les deux plateformes
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	62.184 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	93.276 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	93.276 €

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	COVEA RISKS		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M€ par sinistre 4 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 M € par sinistre 8 M€ par sinistre

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataire sociaux	GENERALI	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile professionnelle	COVEA RISKS	Ce contrat couvre l'activité de franchise	
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M€ par sinistre 2 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	2,5 M € par sinistre 2,5 M€ par sinistre

XVI – INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La société et ses filiales n'ont fait l'objet d'aucune injonction ou sanctions pécuniaires par l'Autorité de la concurrence.

XVII – RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce chapitre est développé dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent.

Lecture va vous être donnée des rapports des commissaires aux comptes, sur les comptes annuels donnant un avis quant à la régularité, à la sincérité et à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous ont été présentés et que nous vous invitons à approuver.

Nous allons maintenant vous présenter notre rapport spécial.

DEUXIEME PARTIE :

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

I - MISE A JOUR ET REORGANISATION STATUTAIRE

Le Conseil expose à l'assemblée générale qu'il serait souhaitable de procéder à une réorganisation des statuts de la Société, de les mettre à jour des récentes modifications législatives et réglementaires et de supprimer certaines stipulations statutaires devenues obsolètes.

Outre des modifications formelles, techniques et de réorganisation, les principaux changements à apporter aux statuts seraient les suivantes :

- compte tenu de la réforme du droit des obligations et de la suppression de la référence à l'intérêt social pour l'action des dirigeants, il est proposé d'étendre l'objet social pour qu'il recouvre l'ensemble des activités pouvant être exercées par la Société ;
- la durée de la Société, initialement de 50 ans, pourrait être prorogée, à l'occasion de cette réforme statutaire, pour 99 ans ;
- pour permettre à la Société de bénéficier de meilleurs outils d'information sur la composition de son actionariat, il pourrait être introduit à l'Article 9.2 des statuts une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires, en application de l'Article L. 233-7 du Code de commerce, au-delà de 2% du capital ou des droits de vote de la Société ;
- pour se conformer aux recommandations du code de gouvernance Middlenext auquel elle se réfère, il pourrait être proposé de réduire l'âge limite des administrateurs ne pouvant dépasser le tiers du Conseil d'Administration de quatre-vingt-cinq (85) ans à soixante-quinze (75) ans. Cette modification n'aurait pas d'incidences sur la composition actuelle du Conseil ;
- la durée des fonctions des Administrateurs actuellement de six ans n'est pas conforme aux recommandations du code de gouvernance Middlenext. Cette durée pourrait être fixée à trois (3) ans et serait applicable aux administrateurs désignés postérieurement à la présente réforme statutaire ;
- une référence pourrait être insérée dans les statuts sur la possibilité de mettre en place un règlement intérieur du Conseil d'administration pour permettre au Conseil de se réunir par voie de télé ou de visio-conférence ;
- pour permettre au Conseil de s'entourer de compétences complémentaires, les statuts pourraient prévoir la nomination de censeurs pouvant siéger au Conseil avec voix consultative ;
- pour se conformer aux recommandations du code de gouvernance Middlenext, l'âge maximum du Directeur Général pourrait être abaissé de quatre-vingt-cinq (85) ans à soixante-quinze (75) ans.

II - CREATION D' ACTIONS DE PREFERENCE CONVERTIBLES EN ACTIONS ORDINAIRES

Il est rappelé que le conseil d'administration a été autorisé par vote de l'assemblée générale du 29 novembre 2013 de permettre au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires de la société dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation expire le 29 janvier 2017.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à encourager et fidéliser la Direction générale et l'encadrement de notre entreprise, nous estimons qu'il est de l'intérêt de notre société de se doter d'un nouveau dispositif d'actions de préférence.

Il est proposé à l'Assemblée, comme exposé dans le projet des résolutions de l'assemblée générale, de doter la Société d'un outil d'intéressement sur le long terme des salariés et mandataires sociaux du groupe Bastide. Cet outil serait formalisé par la création d'Actions de Préférence convertibles en Actions ordinaires qui pourraient être attribuées gratuitement aux bénéficiaires potentiels mentionnés ci-dessus. Cette nouvelle catégorie d'actions - régie par les articles L.228-11 et suivants du Code de commerce – présenterait les caractéristiques suivantes :

- les Actions de Préférence constitueraient une nouvelle catégorie d'actions ; n'étant pas cessibles, leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris ne serait pas demandée ;
- les Actions de Préférence auraient une valeur nominale identique aux Actions Ordinaires de 0,45 euros ;
- au terme d'un délai défini par le Conseil d'Administration compris entre deux à dix ans les Actions de Préférence seraient (i) soit converties en actions ordinaires suivant un ratio de conversion maximum de 500 actions ordinaires nouvelles ou existantes, pour une Action de Préférence (« **Ratio de Conversion** »), si les conditions de présence du titulaire des Actions de Préférence et de performance décidées par le Conseil d'Administration suivant les critères définis ci-après sont réalisés (ii) soit, si les conditions de performance ne sont pas réalisées, rachetées par la Société à leur valeur nominale en vue de leur annulation ou de leur conservation en vue d'une nouvelle attribution ;
- le Conseil d'Administration fixerait pour chaque attributaire des objectifs pour permettre la conversion - partielle ou totale - des Actions de Préférence en Actions Ordinaires en prenant en compte les critères suivants définis par les statuts : chiffre d'affaires du Groupe, cours de bourse de la Société, résultat opérationnel du Groupe, réalisation du budget annuel, présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de conversion ;
- les Actions de Préférence confèreraient à leurs titulaires des droits identiques à ceux des Actions Ordinaires. Ils auraient par ailleurs le droit de participer à une assemblée spéciale dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du Code de commerce et par les statuts de la Société, en cas de modification des droits attachés à cette catégorie d'actions ;
- chaque Action de Préférence donnerait droit, dans le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente ;
- le Ratio de Conversion serait ajusté de façon à préserver les droits des titulaires, dans les conditions légales, réglementaires et contractuelles ;
- en l'absence de conversion des Actions de Préférence, elles seraient rachetées par la Société pour être annulées ou conservées en vue de leur réaffectation à de nouveaux bénéficiaires.

III - DELEGATION DE COMPETENCE DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE PREFERENCE

Il est proposé à l'Assemblée, comme exposé dans le projet des résolutions de l'assemblée générale, sous réserve de la création effective des Actions de Préférence, d'autoriser de procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'Actions de Préférence au bénéfice de :

- cadres de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et/ou ;
- mandataires dirigeants sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le montant nominal de chaque Action de Préférence ainsi attribuée gratuitement au titre de la présente résolution serait de quarante-cinq centimes d'euros et le nombre d'Actions Ordinaires issues de la conversion ne pourrait dépasser 10 % du capital social.

L'attribution définitive des Actions de Préférence serait assujettie aux objectifs définis par le Conseil d'Administration.

L'attribution des Actions de préférence aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'un an, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée définie par le Conseil d'Administration qui ne pourra pas dépasser [8] ans à compter de l'attribution définitive desdites actions. Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, à la demande du bénéficiaire.

La conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires ne pourrait avoir lieu que sous réserve de la constatation de la réalisation des conditions de performance définies par le Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre cette attribution gratuite d'Actions de Préférence et notamment créer une réserve spéciale à l'effet de libérer la valeur nominale des Actions de Préférence, déterminer l'identité des bénéficiaires, ainsi que le nombre d'Actions de Préférence attribuées à chacun d'eux et les modalités d'attribution desdites actions.

TROISIEME PARTIE :

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE

I - MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première partie de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II - SITUATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUTORISEES

Il est précisé que ces attributions sont notamment subordonnées à des périodes d'acquisition et de conservation, et des conditions de présence continue au sein du Groupe et de fonction.

III- ELEMENTS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS EN CAS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

IV - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-22-1, L 225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listées ci-après

- Bail commercial avec la SCI Bastide Montpellier Garosud,
- Bail commercial avec la SCI Bastide Fenouillet,
- Bail commercial avec la SCI Bastide Caissargues,
- Bail commercial avec la SCI Bastide Saint-Fons,
- Bail commercial avec la SCI Bastide Clermont-Ferrand,
- Bail commercial avec la SCI Bastide Tours.

Ainsi que ceux et celles conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'Article L. 225-40-1 du Code de commerce, le Conseil a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Ces conventions ont été communiquées aux commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial.

Dans le cadre de l'ordonnance du 31 juillet 2014 n°2014-863 visant à renforcer les droits d'information de l'actionnaire, prévoit que le présent rapport mentionne, sauf lorsqu'elles portent sur de opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. Le Conseil indique qu'il n'a pas été conclu de conventions de cette nature.

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration a autorisé une nouvelle convention règlementée avec la SCI Bastide 4, qu'il entend soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale.

**TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATION
CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EMISSION DE TOUTE VALEUR MOBILIERE DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
27 novembre 2015	26 mois	27 janvier 2018	2.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

EMISSION DE TOUTE VALEUR MOBILIERE DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
27 novembre 2015	26 mois	27 janvier 2018	2.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

RACHAT D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
27 novembre 2015	18 mois	27 mars 2017	10 % du capital social	Il est fait usage de cette autorisation

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
29 novembre 2013	38 mois	29 janvier 2017	10 % du capital social	Il a été fait usage de cette autorisation

ANNEXE 1

**RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/12	Exercice au 30/06/13	Exercice au 30/06/14	Exercice au 30/06/15	Exercice au 30/06/16
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	115 425 133	125 441 550	140 878 252	154 109 290	170 338 674
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	13 787 636	15 808 428	22.665.396	20 518 403	26 115 050
Impôts sur les bénéfices	444 355	530 870	855 083	1 041 659	1 425 110
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	96 304
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	3 161 303	3 542 522	4 685 966	3 810 340	6 920 564
Résultat distribué	1 247 899	1 394 710	1 614 928	1 835 145	1 908 550
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	1.83	2.08	2,97	2,65	3,35
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	0.43	0.48	0,64	0,52	0,94
Dividende attribué à chaque action	0.17	0.19	0.22	0.25	0.26
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	888	994	1 079	1 265	1 461
Montant de la masse salariale de l'exercice	22 175 248	24 965 872	27 252 266	30 909 394	35 595 539
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	7 861 143	8 445 168	8 739 916	9 463 181	10 971 301

**Fait à Caissargues
Le 10 octobre 2016
Le Conseil d'Administration**

Annexe 2 : Tableau des mandats au 30 juin 2016

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p>Guy BASTIDE Novembre 2015/ 2021 Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>12/2014 – 06/2020 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI BASTIDE 2 - SCI BASTIDE 3 - SCI BASTIDE 4</p> <p>Président de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p> <p>Administrateur Délégué SA DORGE MEDIC</p>
<p>Brigitte BASTIDE Novembre 2015/2021 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>12/2014 – 06/2020 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide</p> <p>Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>
<p>Vincent BASTIDE Novembre/2015 – 2021 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA - Directeur Général Société Bastide, Le Confort Médical</p>	<p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Bastide Franchise</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Confortis</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VILLABE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ORANGE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CAEN : gérant</p>

	<p>SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général</p> <p>SARL DOM'AIR : gérant</p> <p>SA DORGE MEDIC : administrateur</p> <p>SARL TARA SANTE : gérant</p> <p>Représentant de la société Bastide le confort médical cogérante de la SPRL DYNA MEDICAL</p> <p>Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CICA PLUS</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Corsica Santé</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS B2R</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS Dom'air Aquitaine</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS AB2M</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS AàZ Santé</p> <p>Représentant permanent de Bastide le confort médical présidente de la SAS SB Formation</p>	<p>SCI TOULOUSE HARMONIES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SOISSONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE RODEZ : gérant</p> <p>SCI BASTIDE VALENCE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant</p> <p>SCI BASTIDE GARONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE ARLES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CLERMONT-FERRAND : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MAUGUIO : gérant</p> <p>SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président</p> <p>SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant</p> <p>SCI BASTIDE FENOUILLET : gérant</p> <p>SCI BASTIDE MONTPELLIER GAROSUD : gérant</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		<p>SCI BASTIDE LIMONEST : gérant</p> <p>SCI BASTIDE SAINT- FONS : gérant</p> <p>SCI BASTIDE METZ : gérant</p> <p>SCI BASTIDE PISSY POVILLE II : gérant</p> <p>SCI BASTIDE CAISSARGUES : gérant</p> <p>SCI BASTIDE TOURS : gérant</p> <p>SAS INVESTISSEMENT et DEVELOPPEMENT : Président</p> <p>SNC V1 : gérant</p> <p>SNC C1 : gérant</p> <p>12/2012 – 06/2016 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p> <p>Directeur Général de la SAS FINANCIERE BASTIDE</p>
<p>Philippe BASTIDE Novembre/2015 – 2021 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>Directeur commercial AMGEN</p>
<p>Jean-Noel CABANIS 11/2015 –2021 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	Néant	Néant
<p>Emmanuel ROMIEU 08/2014 – 06/2020 Administrateur de :</p>	Néant	<p>12/2014 – 06/2020 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA</p>

- Bastide, Le Confort Médical SA		
Olivier PELLENC 08/2014 – 12/2020 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	12/2014 – 06/2020 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA
Olivier JOURDANNEY 07/2015 - 2021 Directeur général délégué de Bastide, Le Confort Médical SA	Néant	Gérant SARL PROMETHEE

V - RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2016

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte de manière significative à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l'exercice précédent ;

Partie sur la responsabilité environnementale

Politique générale

- *L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement*

La société exerce une activité de vente et location de dispositifs médicaux. A ce titre, elle n'exerce pas d'activité industrielle.

Elle s'approvisionne et se fournit auprès de fabricants.

Elle ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou des agences ouvertes au public.

Concernant les dispositions relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique n'est pas significative pour le Groupe Bastide le confort médical compte tenu de son activité.

Toutefois, même si l'activité de la société Bastide le Confort Médical, a peu d'impact sur l'environnement, le Groupe est soucieux de ce sujet, comme le démontrent les formations dispensées aux salariés (par exemple l'éco conduite/sécurité).

- *Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement*

Compte tenu de la nature de l'activité qui n'est ni industrielle, ni de production, une formation en matière de protection de l'environnement s'avère sans objet.

Toutefois, la société, utilisant une flotte de véhicules dans le cadre de son activité de prestataire de service a mis en place, des formations d'éco conduite/sécurité afin de réduire la consommation de gasoil.

- *Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

Les installations classées existantes donnent lieu à simple déclaration et sont sans impact significatifs sur l'environnement

- *Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours*

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

Pollution et gestion des déchets

- *Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

- *Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques. Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites du groupe concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants. Pour le recyclage des déchets, nous avons recours à une société de recyclage et récupération de matériel informatique.

De par l'impact faible du Groupe sur cette thématique, les quantités de déchets générées ne font pas l'objet d'un suivi pour le moment

- *La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité*

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité hormis la présence de cuves à oxygène sur certains sites respectant les prescriptions d'installations classées IPC N°1220.

Utilisation durable des ressources

- *La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales*

N'ayant que des besoins domestiques, cette information a été considérée comme non significative compte tenu de la nature de l'activité. La consommation d'eau est en effet relative à des besoins domestiques (sanitaires).

- *La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

- *La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables*

La société consomme diverses énergies dans le cadre de son activité :

- électricité,
- gaz (consommation exclusivement domestique très peu significative au regard du Groupe),
- et de gasoil

La consommation d'électricité consiste en des besoins normaux pour l'activité administrative et opérationnelle, qui s'exerce dans ses locaux. Ces besoins sont des besoins courants qualifiés de domestiques.

Les besoins en énergie concernent l'éclairage des locaux, le chauffage/climatisation, les matériels informatiques. Cette consommation dépend des locaux qui en sont équipés.

La société reste vigilante sur sa consommation d'énergie et veille par exemple à ne pas laisser éclairer inutilement ses locaux ou équipements de bureaux.

De surcroît, comme évoqué ci-dessus, la société a mis en place des formations d'éco conduite afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation électrique a été collectée sur la SA Bastide le Confort Médical.

La société a recours à deux fournisseurs d'électricité. La consommation d'électricité a été estimée par retour aux factures pour l'un des fournisseurs et par collecte d'un tableau recensant l'exhaustivité de la consommation pour l'autre fournisseur. En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées.

La consommation électrique a ainsi été calculée à 3 561 337 kWh pour l'exercice 30 juin 2016.

La consommation de gaz a été collectée sur la SA Bastide le Confort Médical.

La société a recours à un fournisseur de gaz. La consommation de gaz a été estimée par retour aux factures. En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées.

La consommation de gaz a ainsi été calculée à 176 085 kWh pour l'exercice 30 juin 2016.

Quant à la consommation de carburant, elle a été appréhendée pour le Groupe grâce aux relevés de consommation provenant du principal fournisseur (représentant plus de 95% des achats). En cas de données manquantes, des extrapolations ont été réalisées.

Pour le carburant, le groupe possédant une flotte de véhicules d'environ 830 véhicules, la consommation groupe est de 2 295 701 litres de gasoil.

La société met en place des formations d'éco-conduite pour faire baisser la consommation moyenne.

➤ *L'utilisation des sols*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

Changement climatique

➤ *Les rejets de gaz à effet de serre*

Ce point est traité ci-dessus (par exemple éco conduite).

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent :

- le carburant consommé par la flotte de véhicules
- ainsi que la consommation d'électricité et de gaz La table utilisée est issue de l'ADEME version 7.1.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif. Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 6 031 tonnes de CO₂.

➤ *L'adaptation aux conséquences du changement climatique*

Comme évoqué précédemment, la société a mis en place des formations d'éco-conduite pour réduire son impact environnemental.

Le changement climatique n'a pas d'impact sur l'activité du groupe.

Protection de la biodiversité

➤ *Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

Partie sur la responsabilité sociale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent exclusivement les sociétés gérées par le Siège Social via le SIRH (sauf mention contraire).

Le périmètre SIRH intègre plus de 95% des effectifs du Groupe BASTIDE.

L'effectif total du périmètre SIRH s'élève à 1 522 salariés.

Les contrats considérés pour l'ensemble des indicateurs RH : CDI, CDD, contrats pro et alternants, hors stagiaires.

Les sociétés dont le personnel est géré au sein du Siège Social du Groupe BASTIDE (via le SIRH) représentent 1 522 salariés et concernent les sociétés : Bastide Le Confort Médical, AAZ, Bastide Franchise, SIB, DOM AIR, Centre de Stomathérapie, Diab Santé, Tara Santé, CICA +, BCG et Corsica Santé.

Salaire moyen

	2014/2015	2015/2016
Salaire moyen brut mensuel	2 209 €	2 314 €

Emploi:

- *l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique*

Répartition des effectifs par sexe au 30 juin 2016

Hommes	819
Femmes	703

Répartition géographique des effectifs au 30 juin 2016

SUD EST	440
SUD OUEST	348
NORD EST	126
NORD OUEST	248
IDF	162
SIEGE SOCIAL	198

Répartition par âge au 30 juin 2016

< à 21 ans	10
21 à 25 ans	156
26 à 30 ans	342
31 à 35 ans	361
36 à 40 ans	251
41 à 45 ans	176
46 à 50 ans	130
51 à 55 ans	55
56 ans et plus	41

- *Mouvements de personnel*

Nombre d'embauches	605	
Nombre de licenciements		60

Organisation du travail:

- *l'organisation du temps de travail*

L'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures. 94 % de notre effectif total travaille à temps complet.

Nos agences sont ouvertes 6 jours sur 7 entre 9 heures et 19 heures. Certaines de nos agences sont ouvertes entre 12 heures et 14 heures. Cependant, l'ensemble de nos collaborateurs travaillant en agences bénéficient de deux jours de repos hebdomadaires.

Nos pôles de prestations techniques ou collectivités fonctionnent 5 jours sur 7. L'ensemble de nos sites assure une astreinte 7 jours/7, 24 heures/24.

Personne n'occupe d'emploi avec horaires alternants ou de nuit. Par contre, certains de nos collaborateurs effectuent des astreintes en raison de la nature de notre activité et des nécessités de services au patient. La programmation des

astreintes est effectuée au moins 30 jours à l'avance. Chaque période d'astreinte est d'une semaine s'étendant généralement du vendredi 19 heures au vendredi suivant 19 heures.

Pour certains services, la réduction du temps de travail à 35 heures a pris la forme de l'octroi de jours de repos dits « jours ARTT » :

- 217 jours pour les cadres avec jours d'ARTT (nombre différent selon les années),
- 39 heures hebdomadaires pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT,
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel.

Relations sociales :

- *l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci*

L'entreprise rencontre les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

- *le bilan des accords collectifs*

Le plan d'action portant sur l'égalité hommes/femmes a été reconduit jusqu'au 31 mai 2017.

Santé et sécurité :

- *les conditions de santé et de sécurité au travail*

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise poursuit sa politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

- *le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail*

Cette rubrique est sans objet car aucun accord de cette nature n'a été conclu.

- *l'absentéisme*

- Nombre de jours d'absence 18 963 jours ouvrés

Les jours d'absence sont comptabilisés en jours ouvrés et limités aux catégories suivantes : Maladie + Accident de Travail + accident de trajet + maladie professionnelle + maternité + grossesse patho + paternité + absence injustifiée

- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité

Le nombre d'accidents de travail avec arrêt est de 63 (contre 64 au 30 juin 2015), ce qui correspond à 2 347 journées d'arrêt de travail (contre 1 940 l'an passé).

Le taux de Fréquence est de 25,68 contre 30,93 au 30 juin 2015.

Le taux de Gravité est de 0,96 contre 0,94 au 30 juin 2015.

La Société souhaite s'engager dans une démarche globale de prévention des risques afin de prévenir ses collaborateurs des risques professionnels et des accidents de travail.

Il est précisé que :

- Accidents de travail et Taux de Fréquence : incluant les accidents de trajet domicile-travail mais limités aux accidents AVEC arrêt
- Taux de gravité : comptabilisé en jours ouvrés
- Le taux de fréquence des accidents de travail = nombre d'accident de travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées
- Le taux de gravité des Accidents de travail = nombre de journée perdues (arrêt AT et AJ) x 1000 / nombre d'heures travaillées

La société Bastide le confort médical ne recense aucune maladie professionnelle à ce jour.

Ce rapport fait état des mesures et projets amorcés sur la thématique de l'accidentologie, voire conclus sur la période 2015-2016

1. **Formation à l'éco-conduite** : Le groupe BASTIDE a décidé de poursuivre son programme de formation, sur l'exercice 2016-2017, à destination des salariés utilisant quotidiennement un véhicule utilitaire dans le cadre de l'exercice quotidien de leur fonction. Cette action, à travers un enseignement théorique et pratique, a vocation à **sensibiliser les collaborateurs vis-à-vis des bienfaits de l'éco-conduite** tout en les accompagnant sur des actions de conduite, par des exercices concrets. La population concernée est celle des agents et techniciens d'installation. Plus de 300 collaborateurs ont déjà été formés. Cette action de formation pourrait être étendue, à terme, vers tous types de fonctions et de véhicules, y compris les véhicules légers.
2. Projet remis à l'ordre du jour : mise en place d'un **programme de prévention**. Il s'agit d'élargir l'action de formation vers un programme personnalisé tenant compte de l'accidentologie du groupe BASTIDE
Le moyen d'agir sur la fréquence consiste à engager une démarche de Prévention du Risque Routier, à travers la diffusion de présentations personnalisées des résultats pour les entités les plus sinistrées. Cette action pourrait se décliner de la manière suivante :
 - o Présentation des résultats
 - o Analyse de l'ensemble de la sinistralité de Bastide,
 - o Sur la base de l'analyse de la sinistralité, identification des 30 entités les plus sinistrées sur la période d'étude,
 - o Réalisation de 30 présentations Powerpoint à destination des responsables d'agence concernés pour présentation à leur équipe, des indicateurs clés tels que :
 - Fréquences,
 - Typologie,
 - Responsabilité

Formation :

Ce rapport fait état des mesures et projets amorcés sur cette thématique, voire conclus sur la période 2015-2016.

Élément clé dans le parcours professionnel de l'ensemble des collaborateurs du groupe BASTIDE, la formation constitue un des leviers essentiels de notre politique de gestion des ressources humaines et du positionnement commercial et technique sur les différents marchés du groupe.

- Elle permet de **renforcer le professionnalisme** par l'**adaptation constante des compétences** en liaison avec l'évolution des métiers et des activités, dans un environnement exigeant ;
- Elle permet également d'**apporter les compétences requises** au développement de la **capacité d'innovation**, notamment dans le service ; élément indispensable pour accroître la performance dans un environnement économique concurrentiel
- Elle répond par ailleurs aux aspirations de la plupart des collaborateurs à un **parcours professionnel** que la direction du groupe BASTIDE souhaite le plus enrichissant possible.

La volonté du groupe BASTIDE, à travers ce nouvel engagement dans les projets de formation pour les 3 prochaines années, est de promouvoir une véritable politique groupe. Celle-ci doit permettre de valoriser chacune des activités tout en offrant une cohérence, entre chaque société et chaque activité, et dans l'optique du développement des savoir-faire des salariés.

Les 3 axes prioritaires de la politique de formation commune à l'échelle du groupe, pour la période à venir, figurent ci-après.

Axe 1 : Professionnalisation

Objectif : Professionnaliser les compétences et les interventions par l'accès à la formation pour l'ensemble des salariés du groupe

Cet axe marque la volonté de la société de favoriser le développement des métiers et savoir-faire en tenant compte des évolutions techniques, des nouvelles pratiques et des référentiels spécifiques du groupe. Ces sont, pour l'essentiel, des formations sur les acquisitions des compétences fondamentales du métier.

Exemples :

- Formation « Indications »
- Formation Assistance Respiratoire
- Maintenance Préventive Oxygène
- Formation ventilation
- Formation logistique
- Formation NPD

Axe 2 : Management

Objectif : Approfondir les pratiques managériales pour garantir le bon niveau d'intervention de l'ensemble de l'encadrement

1 – Gestion des équipes

La croissance des sociétés du groupe BASTIDE a pour conséquence l'accroissement des équipes et un des enjeux fondamentaux réside dans la capacité à dynamiser l'action des collaborateurs au quotidien et ce, dans le respect des valeurs du groupe.

Les dimensions requises de chaque manager vont bien au-delà des connaissances techniques. L'enjeu est de **savoir analyser leur environnement, décrypter leur propre style de management et identifier ce qu'ils doivent développer et les méthodes pour y arriver.**

La formation développée en 2014 a permis à un premier niveau de managers de s'approprier ces premiers fondamentaux. Le groupe BASTIDE souhaite poursuivre progressivement ce premier élan vers les collaborateurs en situation de management

Exemples :

- ✓ Assumer son rôle de manager
- ✓ Orienter l'action de son équipe
- ✓ Agir efficacement sur les motivations individuelles
- ✓ Conduire les entretiens individuels de management

2 – Risques psychosociaux

Par ailleurs, diverses enquêtes montrent que le stress au travail devient un problème prégnant susceptible d'altérer la santé des personnes mais également d'impacter la performance des entreprises.

Au-delà des situations de stress, on évoque de plus en plus **les risques psychosociaux**. Ce concept englobe tous les contextes de travail qui conduisent à des formes variées de manifestations individuelles et collectives de mal-être et/ou à des pathologies physiques ou psychiques.

De plus, l'actualité jurisprudentielle montre que la direction doit se saisir du sujet, non seulement pour connaître et comprendre les grandes lignes règlementaires, mais aussi pour anticiper d'un éventuel danger et mettre en place des actions de prévention.

La formation qui a été déployée, à travers cet axe, avait pour but :

- ✓ De mieux connaître la nature de ces risques,
- ✓ D'alerter sur le rôle des acteurs
- ✓ De déterminer les conditions nécessaires à la réussite d'une démarche de prévention.

126 collaborateurs ont été formés entre octobre 2015 et février 2016.

Axe 3 : service

Objectif : Accélérer l'approche « services » vis-à-vis de nos interlocuteurs externes

Le fort développement du groupe BASTIDE prend son essence notamment dans sa capacité à proposer une offre de qualité et de proximité.

Le Groupe se positionne ainsi comme un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé ainsi qu'un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile tout comme aux professionnels de santé. Cela impose une approche plus orientée vers la compréhension des besoins des interlocuteurs.

C'est pourquoi, le groupe BASTIDE estime pertinent de **renforcer le développement personnel** des collaborateurs en contact avec le public externe. Que celui-ci soit issu du monde médical, gestionnaire d'un établissement de santé ou simple patient, l'action doit être orientée vers la relation de proximité et donc d'écoute de chacun.

Cela nécessite aussi de mieux se connaître, travailler ses qualités relationnelles et améliorer sa communication afin de **développer son efficacité professionnelle**.

Objectifs :

- ✓ Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact,
- ✓ Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle,
- ✓ Développer son assertivité et son leadership,
- ✓ Mieux négocier,
- ✓ Répondre simplement aux attentes exprimées ou devancer celles qui pourraient renforcer notre lien avec notre interlocuteur,

➤ *les politiques mises en œuvre en matière de formation*

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur (Agefos PME depuis juillet 2016) afin d'obtenir des financements complémentaires.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

➤ *le nombre total d'heures de formation*

Nombre d'heures de formation :

- 13 246 heures au 30 juin 2016,
- 12 215 heures au 30 juin 2015,
- 8 216 heures au 30 juin 2014

Egalité de traitement :

L'effectif féminin de la société représente 46 % au 30 juin 2016.

➤ *les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes*

L'emploi de salariés hommes et femmes au sein du Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL constitue un atout important en termes de cohésion.

La Direction du Groupe BASTIDE, attachée au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, a toujours œuvré dans ce sens afin de garantir l'effectivité de ce principe au sein du Groupe.

A ce titre, le Groupe BASTIDE a souhaité marquer une nouvelle fois son attachement à ce principe et plus largement au principe général figurant à l'article L. 1132-1 du Code du travail prohibant toute forme de discrimination.

Dans cette perspective, le groupe a renouvelé le plan sur l'égalité professionnelle hommes / femmes qui a pour objet de promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression ou, à défaut, la réduction des inégalités constatées.

L'objet de ce plan est de promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein du Groupe BASTIDE en fixant des objectifs de progression et en déterminant des actions permettant d'atteindre ces objectifs en y associant des indicateurs chiffrés permettant d'évaluer l'effet des actions mises en œuvre.

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

Le plan d'action portant sur l'égalité hommes/femmes a été renouvelé jusqu'au 31 mai 2017.

Au travers de ce plan, il a été convenu que les objectifs d'égalité et les actions permettant de les atteindre porteraient sur les domaines suivants :

- L'embauche
- La formation
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : le congé maternité
- La rémunération effective.

Le plan d'action porte sur 4 domaines :

1 – l'embauche

Les conditions d'accès aux emplois de l'entreprise doivent **contribuer au développement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise**. Ces conditions d'accès respectent et promeuvent l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes. Elles concourent, aux différents niveaux de qualification, au développement de la mixité dans les métiers.

2 – la formation

La formation est un outil majeur du maintien et du développement des compétences. Le Groupe BASTIDE applique une politique de formation exempte de discrimination. Les femmes, comme les hommes, doivent **pouvoir accéder dans les mêmes conditions à la formation qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel et quel que soit leur âge**.

Par ailleurs, si un besoin est identifié, la société BASTIDE s'engage à proposer aux salariés de retour de congé de maternité, d'adoption ou de congé parental d'éducation, des **actions de formation ou de remise à niveau adaptées afin de faciliter la reprise d'activité professionnelle**.

3 – L'articulation entre activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Le Groupe BASTIDE s'engage à ce que le congé maternité de la salariée ne puisse constituer un frein à l'évolution de sa carrière.

Les absences liées au congé de maternité, d'adoption ou de paternité ne doivent en effet ne pas avoir d'incidence sur les évolutions professionnelle et salariale. Si un changement provisoire d'affectation lié à l'état de grossesse, demandé par le médecin du travail, s'avère nécessaire, il donne lieu au **maintien de la qualification antérieure ainsi que des droits afférents à cette qualification, et ce jusqu'au retour dans l'emploi initial**.

Afin de faciliter le retour à l'emploi des salariés absents, pour exercer leur parentalité, l'entreprise recherche les modalités pratiques susceptibles de permettre le **maintien du lien professionnel du salarié avec l'entreprise durant son congé, tel que l'envoi des informations générales adressées à l'ensemble des salariés**.

4 – La rémunération effective

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL rappelle le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un même niveau de compétence, de qualification, de résultats. Ce domaine d'action constitue l'un des fondements de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL s'engage à garantir un niveau de salaire à l'embauche équivalent entre les femmes et les hommes, fondé uniquement sur leur niveau de formation, d'expérience professionnelles et d'adaptation au poste proposé.

Le Groupe BASTIDE LE CONFORT MEDICAL est également attaché à ce que l'évolution des rémunérations soit équivalente qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme.

➤ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur 6 de nos établissements. Pour ces sites, nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons des contrats avec des entreprises adaptées ou des services d'aide par le travail.

➤ la politique de lutte contre les discriminations ;

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- *au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;*
- *à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;*
- *à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;*
- *à l'abolition effective du travail des enfants ;*

Le groupe n'est pas soumis à ces risques de manière significative de par son implantation limitée à la France.

Partie sur l'information relative aux engagements sociétaux **en faveur du développement durable**

Impact territorial, économique et social:

- *en matière d'emploi et de développement régional*

Par son maillage d'implantations, la société a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

- *sur les populations riveraines ou locales*

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

Par son activité d'assistance dans le domaine de la prestation de santé, le Groupe peut aider à favoriser l'autonomie et au mieux vivre des personnes.

Relations avec les parties prenantes :

Les parties prenantes sont : les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

- *les conditions du dialogue avec les parties prenantes*

En cas de relations avec les parties prenantes, le groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

- *les actions de partenariat ou de mécénat*

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

Sous-traitance et fournisseurs :

- *l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale*

La société Bastide le Confort Médical est soucieuse dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Il n'est pas formalisé, à ce jour, de charte pour le choix des fournisseurs.

Le recours à des sous-traitants pour le cœur de métier du groupe Bastide le confort médical n'est pas significatif.

- *la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux*

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

Loyauté des pratiques :

- *les actions engagées pour prévenir la corruption*

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

- *Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs*

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE).

La société met en place des procédures afin de veiller que les produits délivrés et prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire. Par exemple, la société a mis en place des « livret patient » expliquant à celui-ci comment bien utiliser le dispositif médical lors de son traitement

Autres

- *les actions engagées, en faveur des droits de l'homme*

La société veille au respect de ces principes.

VI. — RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET LES COMPTES ANNUELS

Rapport relatif aux comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bastide le Confort Médical, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2016 s'établit à 22 889 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les paragraphes 1.11 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les paragraphes 1.11 et 4.3 des notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- le paragraphe 25 « Actifs et passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence de litiges ainsi que la position retenue par le Groupe sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction générale et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes aux états financiers consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 28 octobre 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG

BMA Audit

Didier Redon

Jean-Yves Baldit

Rapport relatif aux comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bastide le Confort Médical, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les fonds commerciaux et les titres de participation dont les montants nets figurant au bilan au 30 juin 2016 s'établissent respectivement à 7 997 K€ et 20 801 K€ sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Participations et autres titres immobilisés ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, paragraphe « Passifs éventuels » mentionne l'existence de litiges ainsi que la position retenue par la société sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction générale et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes annexes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 28 octobre 2016

Les commissaires aux comptes

KPMG

BMA Audit

Didier Redon

Jean-Yves Baldit